



PARC EOLIEN OISE 1

10 Place de Catalogne - 75014 Paris

N° d'identification : 841 404 718 R.C.S Paris

Contact : y.el-hayani-taib@shell.com

06.45.71.53.17

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (COMPLEMENTS)



Projet éolien du Bel-Hérault

Communes de Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche

Communauté de Communes de l'Oise Picarde

Département de l'Oise, Région Hauts-de-France

Janvier 2021

***DOCUMENT MIS A JOUR SUITE A LA DEMANDE DE
COMPLEMENTS DU 31/01/2020***

Ce document « Note de présentation non technique » est l'actualisation du même document déposé le 14 mars 2019. Ce document a été repris suite au changement d'implantation décidé par la société PARC EOLIEN OISE 1, en concertation avec les élus, suite à la réception de la demande de compléments du 31 janvier 2020 (passage de 8 à 6 éoliennes).

L'ensemble des éléments modifiés figure en jaune. Si certaines parties sont entièrement modifiées, leur titre figure directement en jaune.

SOMMAIRE

| | | |
|------------|---|-----------|
| 1 | Présentation du projet | 5 |
| 1.1 | Présentation d'EOLFI et de la société PARC EOLIEN OISE 1 | 5 |
| 1.2 | Localisation, choix du site et historique | 5 |
| 1.2.1 | Localisation et choix du site | 5 |
| 1.2.2 | Historique du projet..... | 7 |
| 2 | Choix de l'implantation | 8 |
| 2.1 | PRESENTATION DES VARIANTES | 8 |
| 2.2 | Analyse des variantes..... | 14 |
| 2.2.1 | Variante 1, 10 éoliennes | 14 |
| 2.2.2 | Variante 2, 10 éoliennes | 15 |
| 2.2.3 | Variante 3, 9 éoliennes | 15 |
| 2.2.4 | Variante 4, 8 éoliennes | 15 |
| 2.2.5 | Variante 5 (Variante finale), 8 éoliennes | 16 |
| 2.2.6 | Variante 6 (Variante finale suite a la demande de compléments), 6 éoliennes | 16 |
| 2.2.7 | Caractéristiques du projet | 18 |
| 3 | Impacts et mesures | 19 |
| 3.1 | Impacts sur le milieu physique | 19 |
| 3.2 | Impacts sur le milieu humain | 19 |
| 3.3 | Impacts sur le milieu naturel..... | 19 |
| 3.4 | Impacts sur le paysage et le patrimoine..... | 22 |
| 3.5 | Effets cumulés..... | 29 |
| 3.6 | Acoustique..... | 27 |
| 3.7 | Etude de dangers..... | 30 |
| 3.8 | Présentation de la séquence ERC..... | 32 |
| 4 | Concertation | 40 |
| 4.1 | Concertation locale | 40 |
| 4.1.1 | Concertation pour le premier dépôt..... | 40 |
| 4.1.2 | Concertation pour le second dépôt | 47 |
| 4.2 | Site internet..... | 51 |
| 4.3 | Concertation avec les administrations | 51 |
| 4.3.1 | Concertation avec les administrations pour le premier dépôt | 51 |
| 4.3.2 | Concertation avec les administrations pour le second dépôt..... | 52 |
| 5 | Conclusion | 53 |

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Historique du projet | 8 |
| Tableau 2 : Dimension des éoliennes du projet..... | 18 |
| Tableau 3 : Puissance acoustique des modèles d'éoliennes pressentis et de l'éolienne fictive (source : GANTHA)..... | 28 |

Figures

| | |
|---|----|
| Figure 1: Localisation du projet (Source : IGN, EOLFI) | 5 |
| Figure 2: Localisation du projet par rapport au Schéma Régional Eolien (Source : IGN, ATER, EOLFI)..... | 6 |
| Figure 3 : Variante 1 à 10 éoliennes..... | 9 |
| Figure 4 : Variante 2 à 10 éoliennes..... | 10 |
| Figure 5 : Variante 3 à 9 éoliennes..... | 11 |
| Figure 6 : Variante 4 à 8 éoliennes..... | 12 |
| Figure 7 : Variante 5 à 8 éoliennes..... | 13 |
| Figure 8 : Variante 6 à 6 éoliennes..... | 14 |
| Figure 9 : Photomontage au niveau du croisement D151/D938, au niveau de la vallée de la Brèche | 23 |
| Figure 10 : Photomontage depuis Montreuil-sur-Brèche, au niveau du versant de la vallée de la Brèche..... | 23 |
| Figure 11 : Photomontage depuis la sortie ouest de Quinquempoix, sur la D23 | 24 |
| Figure 12 : Photomontage depuis la sortie nord du Quesnel-Aubry, en direction de Bucamps | 24 |
| Figure 13 : Photomontage depuis la sortie sud de Fresneaux, premier virage de la D539 | 24 |
| Figure 14 : Photomontage depuis l'église de Catillon-Fumechon | 25 |
| Figure 15 : Photomontage depuis la ferme de Ponceaux, à Montreuil-sur-Brèche | 25 |
| Figure 16 : Localisation des points de photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée..... | 26 |
| Figure 17 : Localisation des points de mesure | 27 |
| Figure 18 : premières pages des bulletins municipaux de Bucamps et Montreuil-sur-Brèche | 40 |
| Figure 19 : courrier distribué dans les boîtes aux lettres de la commune du Quesnel-Aubry..... | 41 |
| Figure 20 : Invitation aux expositions et à la réunion publique, Septembre 2018 (Source : Parc Eolien Oise 1) | 42 |
| Figure 21 : Permanence publique, mairie du Quesnel-Aubry, 26 Septembre 2018 (Source : Parc Eolien Oise 1) | 42 |
| Figure 22 : Permanence publique, mairie de Bucamps, 26 Septembre 2018 (Source : Parc Eolien Oise 1) | 43 |
| Figure 23 : Permanence publique, Montreuil-sur-Brèche, 27 Septembre 2018 (Source : Parc Eolien Oise 1) | 43 |
| Figure 24 : Réunion publique, salle des fêtes de Montreuil-sur-Brèche, 27 Septembre 2018 (Source : Parc Eolien Oise 1) | 44 |
| Figure 25 : Extrait page 1 registre Montreuil-sur-Brèche (Source : Parc Eolien Oise 1) | 45 |
| Figure 26 : Extrait page 2 registre Montreuil-sur-Brèche (Source : Parc Eolien Oise 1) | 45 |
| Figure 27 : Extrait page 1 registre Bucamps (Source : Parc Eolien Oise 1) | 46 |
| Figure 28 : Extrait page 2 registre Bucamps (Source : Parc Eolien Oise 1) | 46 |
| Figure 29 : Extrait page 1 registre Le Quesnel-Aubry (Source : Parc Eolien Oise 1) | 47 |
| Figure 30 : Exemple d'échange de mails (source : EOLFI, 2020) | 48 |
| Figure 31 : Impression d'écran du site internet dédié au parc éolien du Bel-Hérault – Section « Les Actualités » (source : http://parc-eolien-du-bel-herault.fr/les-actualites/ , 2020)..... | 49 |
| Figure 32 : Fiche projet distribué aux riverains l'été 2020 (source : EOLFI, 2020)..... | 50 |

1 PRESENTATION DU PROJET

1.1 PRESENTATION D'EOLFI ET DE LA SOCIETE PARC EOLIEN OISE 1

Créée en 2004 le groupe EOLFI est un groupe Français, spécialisé dans le développement, la construction, le financement et l'exploitation des centrales photovoltaïques, des parcs éoliens terrestres et flottants. Avec l'expertise de ses différents départements, le groupe EOLFI couvre l'ensemble des compétences en matière de gestion de projet dans le domaine des énergies renouvelables. La société PARC EOLIEN COTES OISE 1, future exploitante du Projet de Bel-Hérault, est une société par actions simplifiée, détenue en totalité par EOLFI SAS.

Depuis décembre 2019, EOLFI fait partie du groupe SHELL au sein de sa division New Energies. Créée en 2017, SHELL New Energies vise à faire de SHELL un acteur intégré majeur, présent sur toute la chaîne de valeur du marché de l'électricité. SHELL New Energies regroupe notamment les activités liées à la production d'énergies renouvelables (éolien terrestre, éolien en mer, photovoltaïque), à l'achat et la vente d'électricité, au stockage d'électricité ainsi qu'à la distribution d'électricité jusqu'au consommateur final.

EOLFI et sa maison mère, le groupe SHELL, possède l'ensemble des capacités financières et techniques pour réaliser l'intégralité de ces missions pour le compte de la société PARC EOLIEN OISE 1.

1.2 LOCALISATION, CHOIX DU SITE ET HISTORIQUE

1.2.1 LOCALISATION ET CHOIX DU SITE

Le site est localisé sur les communes de Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche, dans le département de l'Oise, dans la région Hauts-de-France. Le site est situé à environ 20 km au Nord-Est de Beauvais.

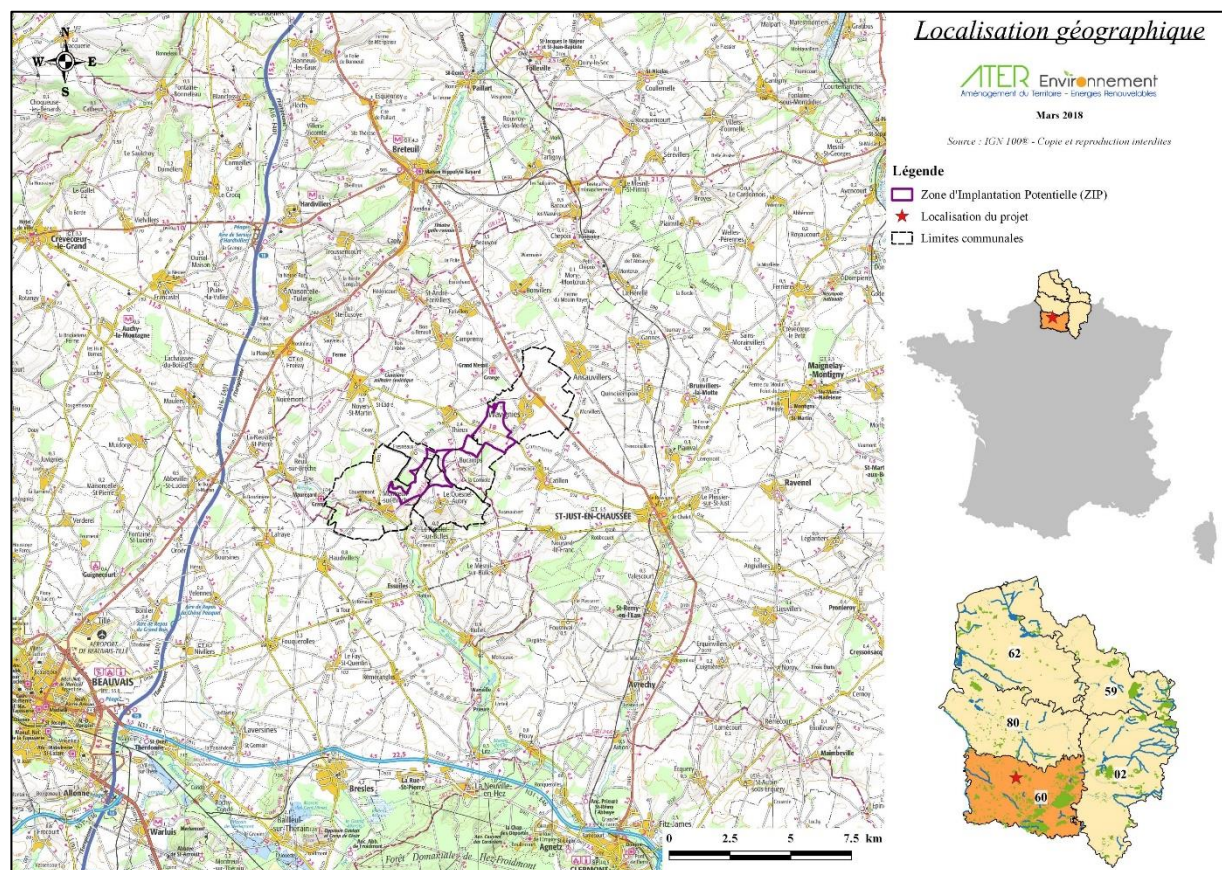


Figure 1: Localisation du projet (Source : IGN, EOLFI)

Raisons du choix du site :

Le choix du site, situé sur les communes de Bucamps, Le Quesnel-Aubry, Montreuil-sur-Brèche et Wavignies, est donc pleinement justifié par :

- Une zone d'implantation potentielle à cheval entre une zone favorable sous conditions au développement de l'éolien (Schéma Régional Eolien de Picardie (2012)) et une zone à enjeux patrimoniaux ;
- Une possibilité d'injection de l'électricité produite sur le réseau ;
- Une zone d'implantation permettant l'exploitation d'un potentiel de vent intéressant (confirmé par les mesures du mât de mesures installé par la société EOLFI de septembre 2017 à décembre 2018) ;
- Un espace disponible suffisant et suffisamment éloigné des zones urbanisées et urbanisables (respect de 500 m aux zones constructibles et de 600 m par rapport aux habitations elles-mêmes) ;
- Un environnement exempt d'enjeux écologiques majeurs permettant une bonne intégration de projets d'envergures et présentant la possibilité de respecter une distance de 200 m bout de pale aux structures ligneuses (bois, haies ...) au vu de l'étendue de la zone d'implantation potentielle ;
- Une zone de projet en dehors des contraintes rédhibitoires aéronautiques ou radars (accord de l'armée, accord de Météo France, et accord de l'aviation civile sous réserve de la signature de conventions avec la direction technique de l'innovation (zone de projet situé à moins de 15 km des VOR de Beauvais et Montdidier))
- L'étendue de la zone d'implantation potentielle permettant de prendre en compte les deux enjeux paysagers et patrimoniaux que représentent la vallée de la Brèche et la ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois ;
- Un fort soutien politique par la prise de multiples délibérations de l'ensemble des communes actant le soutien au projet éolien, et une très bonne acceptabilité locale matérialisée par les avis sur le registre (suite aux permanence et réunion publique).

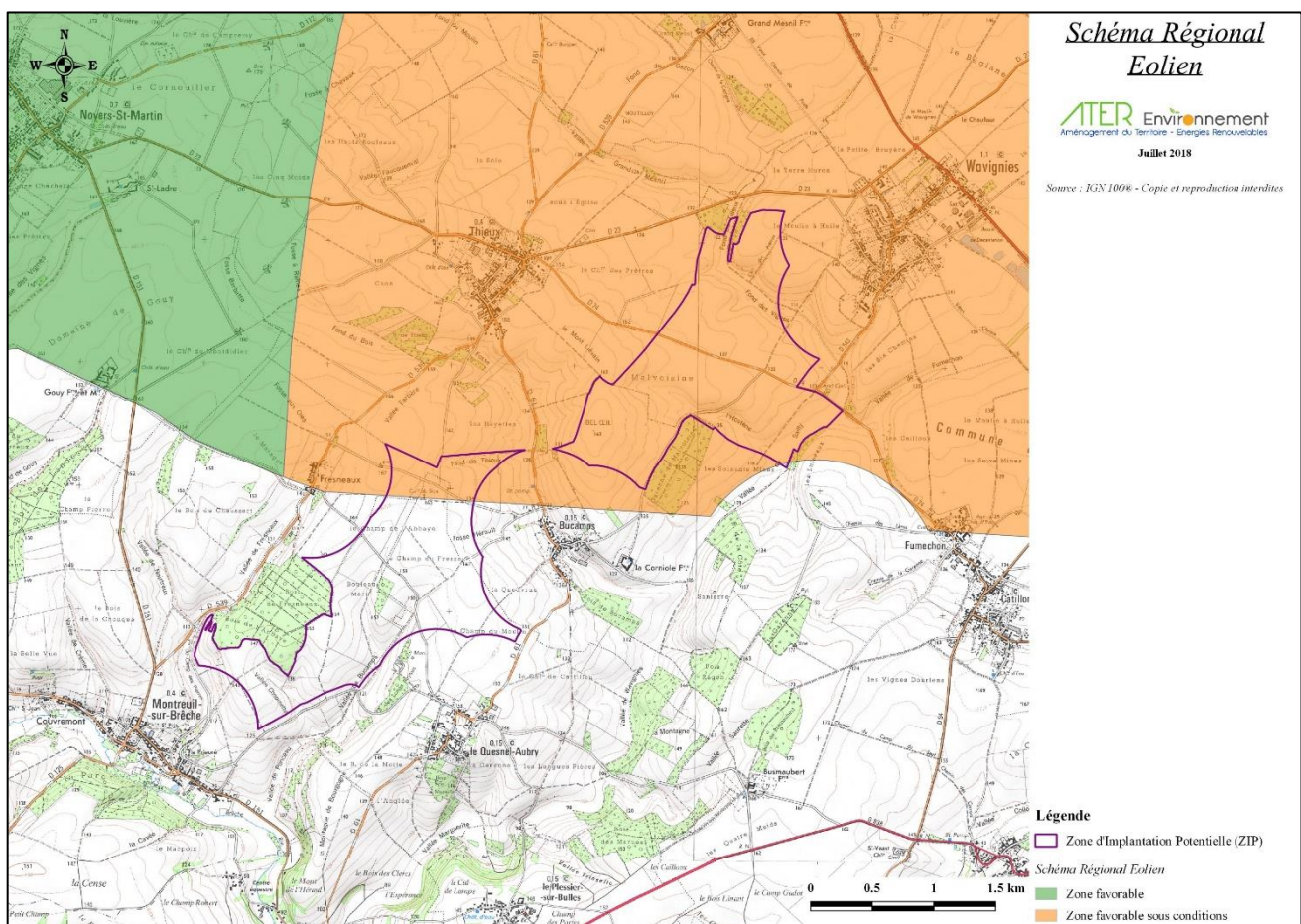


Figure 2: Localisation du projet par rapport au Schéma Régional Eolien (Source : IGN, ATER, EOLFI)

1.2.2 HISTORIQUE DU PROJET

| Etapes principales |
|---|
| 2016 |
| <i>Août 2016</i> : 1 ^{ère} rencontre avec M. MENU, maire de Bucamps |
| <i>Octobre 2016</i> : Délibération favorable du conseil municipal de la commune de Bucamps. |
| 1 ^{ers} contacts avec les propriétaires et exploitants de la zone d'implantation potentielle sur Bucamps. |
| Analyse de préfaisabilité plus poussée du site, envoi des courriers de consultation auprès des administrations (DDT, DREAL, CG, etc.) et aux principaux opérateurs (Armée, aviation civiles, opérateurs de télécommunication, etc.) |
| Retour des consultations : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu de contraintes techniques sur la zone d'implantation potentielle exceptés quelques faisceaux hertziens ; Avis favorables de l'armée de Météo France et de l'aviation civile sur la zone d'implantation potentielle , avec une limitation de l'altitude des éoliennes sur la zone d'implantation potentielle. |
| 2017 |
| <i>Janvier 2017</i> : Extension de la zone d'implantation potentielle sur Le Quesnel-Aubry, Montreuil-sur-Brèche et Wavignies, et 1 ^{ères} discussions avec les élus (M. CASTIER, M. GUIBON et M. RENAUX) |
| <i>Février 2017</i> : Conseil municipal en mairie du Quesnel-Aubry en présence de M. GUIBON, maire de Montreuil-sur-Brèche, et présentation de la zone de projet. |
| <i>Mars 2017</i> : Délibérations favorables des conseils municipaux de Le Quesnel-Aubry et de Montreuil-sur-Brèche. |
| Prise de contact avec les propriétaires et exploitants au niveau du Quesnel-Aubry et de Montreuil-sur-Brèche. |
| <i>Juin 2017</i> : Choix du bureau d'études pour la partie écologique : ECOSPHERE, qui possède une très bonne expérience de l'éolien dans l'Oise et qui est reconnu par les services de l'Etat. |
| <i>Septembre 2017</i> : Installation du mât de mesures sur la commune de Bucamps. |
| <i>Novembre 2017</i> : création du comité de suivi intégrant des habitants et des élus afin de présenter les avancées du projet, et de choisir ensemble les étapes clés (présentation des principaux enjeux, choix des points de photomontages, choix de l'implantation finale, etc.) |
| 2018 |
| <i>Janvier 2018</i> : Transmission aux habitants des trois communes des actualités sur le projet éolien par les bulletins municipaux. |
| <i>Février 2018</i> : Choix du bureau d'études ATER Environnement pour réaliser l'étude paysagère et l'étude d'impact. Forte expérience locale avec la réalisation des études d'impacts des deux projets d'extension de Noyers-Thieux. |
| Echanges avec la DTI concernant le VOR : Avis favorables de leur part avec le principe d'une signature de convention acceptée. |
| 2 ^{ème} réunion du comité de suivi en mai : Présentation des points de photomontages, et ajouts de certains points souhaités par le comité de suivi. |
| <i>Juillet 2018</i> : Rencontre avec les services de l'Etat afin de présenter les grandes lignes du projet – prise en compte de leurs remarques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer des variantes de même nombre d'éoliennes ; ▪ Présenter des variantes qui respectent les contraintes techniques. |
| Choix du bureau d'études GANTHA pour réaliser l'étude acoustique. |
| <i>Septembre / Octobre 2018</i> : Concertation (3 ^{ème} comité de suivi, permanence et réunion publique), choix de l'implantation finale et explication des différentes possibilités de financement participatif. |
| 2019/2021 |
| <i>Janvier 2019</i> : Courrier de soutien au projet des mairies de Bucamps, Le-Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche à l'attention du Préfet de l'Oise. |
| <i>Février 2019</i> : Signature de deux conventions VOR (Montdidier et Beauvais) avec la DTI en vue d'obtenir l'accord de la DGAC pour l'installation des éoliennes. |
| Mars 2019 : Dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale en préfecture de Beauvais. |
| Février 2020 : Réception de la demande de compléments de la DREAL Hauts-de-France. |
| Mai 2020 : Validation, en concertation avec les élus, d'une nouvelle implantation de 6 éoliennes. |

| |
|---|
| Été 2020 : Actualisation du site internet du projet, et distribution de fiches projets à l'ensemble des riverains des trois communes |
| Premier trimestre 2021 : 4 ^{ème} réunion du comité de suivi afin de présenter des photomontages de la nouvelle implantation. |
| Actualités du projet dans les bulletins municipaux et les sites internet des communes. |

Tableau 1 : Historique du projet

2 CHOIX DE L'IMPLANTATION

2.1 PRESENTATION DES VARIANTES

Le projet du Bel-Hérault débute fin 2016/début 2017 par les premiers contacts entre EOLFI et les communes de Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche.

La conception du projet du Bel-Hérault est issue d'une réflexion menée en commun avec les différents experts mandatés sur le projet et les acteurs du territoire : le comité de suivi (composé d'élus et d'habitants des trois communes, il s'est réuni trois fois entre novembre 2017, mai et septembre 2018), les conseils municipaux de Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche, les habitants des communes. Bien que la zone d'implantation potentielle s'étende sur la commune de Wavignies et suite au choix de la commune de ne pas travailler sur un autre projet éolien (la commune est déjà engagée sur un autre projet), aucune implantation n'a été étudiée sur le territoire de cette commune.

La société PARC EOLIEN OISE 1 a réfléchi au choix des variantes durant l'été 2018, suite aux retours des états initiaux des différentes expertises. Cinq variantes de 10, 10, 9, 8 et 8 éoliennes ont été étudiées. Si l'ensemble de ces variantes est techniquement réalisable (respect de l'ensemble des contraintes techniques), afin de diminuer les emprises angulaires en termes de paysage et de limiter le nombre d'éoliennes, il a été choisi de présenter en septembre aux élus et habitants, des photomontages de variantes pour les trois dernières variantes uniquement (9, 8 et 8 éoliennes).

Le mois de septembre a vu se dérouler plusieurs étapes de concertation autour de l'implantation finale.

- La société PARC EOLIEN OISE 1, filiale d'EOLFI, a présenté au comité de suivi, lors de la 3^{ème} réunion du 18 septembre, des photomontages de variantes depuis chaque commune du projet, ainsi que depuis la vallée de la Brèche. Ceux-ci ont été réalisés sur les variantes 3, 4 et 5. Ils ont permis au comité de pilotage de se faire une réelle idée du projet. Si la variante 3 de 9 éoliennes n'a pas été retenue par le comité de suivi, le choix leur était indifférent entre les variantes 4 et 5 (toutes deux de 8 éoliennes). Ce comité a également été l'occasion d'évoquer les thématiques de financement participatif, et de vulgariser les notions de participation à la dette et/ou au capital.
- Une exposition publique, qui a été réalisée à partir du 26 septembre dans les 3 communes, a duré tout le mois d'octobre. La société PARC EOLIEN OISE 1 a tenu une permanence dans chacune des trois communes (le 26 à Bucamps et Le Quesnel-Aubry et le 27 à Montreuil-sur-Brèche), en clôturant ces deux journées par une réunion publique le jeudi 27 septembre en salle des fêtes de Montreuil-sur-Brèche. Le financement participatif a également été évoqué pendant ces réunions, et il a été proposé de réaliser une phase de concertation ultérieure sur cette thématique.

L'année 2019 a été marquée par le soutien des communes à travers un courrier à l'intention du Préfet pour le projet et par le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale en préfecture.

L'année 2020 a quant à elle, été marquée tout d'abord par la réception de la demande de compléments le 31 janvier 2020. Suite à celle-ci, la société EOLFI, en concertation avec les élus, a validé une nouvelle implantation de six éoliennes. Cette dernière a été envoyée à l'ensemble des habitants des trois communes l'été 2020, par le biais de fiches-projets distribuées dans les boîtes aux lettres. Le site internet, mis à jour, a été de nouveau communiqué par la même occasion.

L'année 2021 débute par un quatrième comité de suivi, permettant de présenter aux élus et riverains membres plusieurs photomontages de la nouvelle implantation de six éoliennes.

Les cartes ci-après présentent les six variantes étudiées dont la variante finale.

Ces six variantes présentent parfois le même nombre d'éoliennes, pour une géométrie différente, comme le souhaitait la DREAL Hauts-de-France (information communiquée lors du rendez-vous avec l'UD DREAL de l'Oise le 12/07/2018) : 10 pour la variante 1, 10 pour la variante 2, 9 pour la variante 3, 8 pour la variante 4, 8 pour la variante 5 et 6 pour la variante 6. Elles sont représentées sur les cartes ci-dessous.

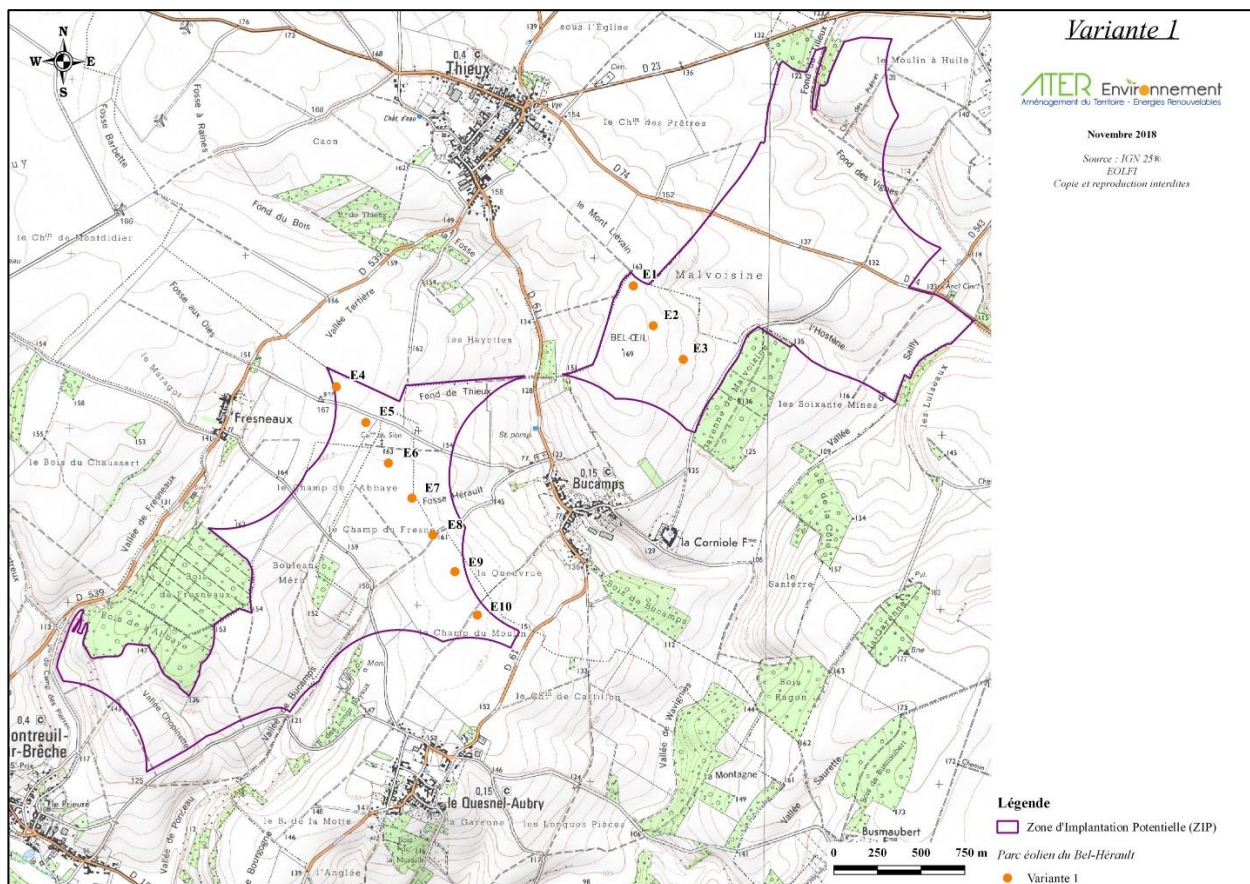


Figure 3 : Variante 1 à 10 éoliennes

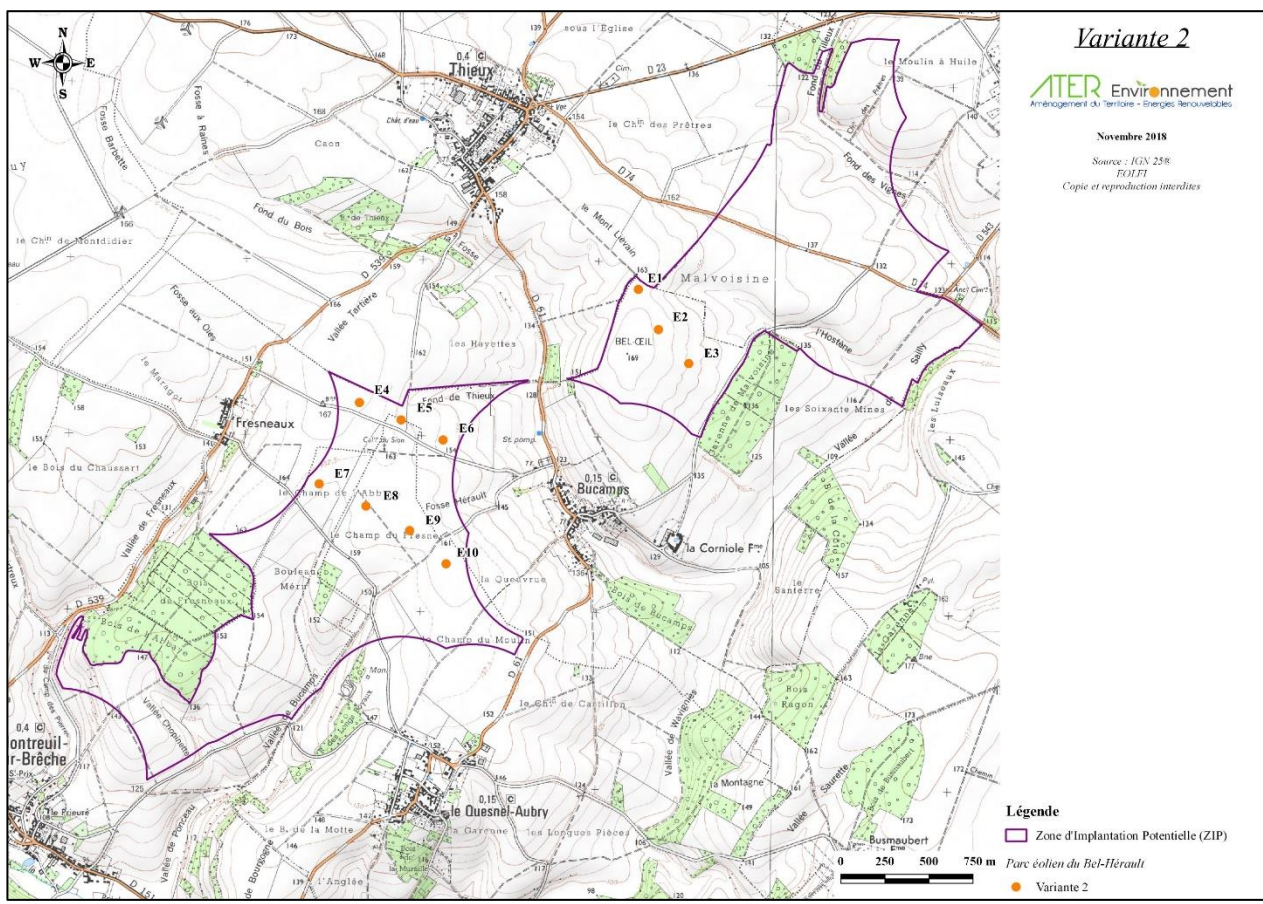


Figure 4 : Variante 2 à 10 éoliennes

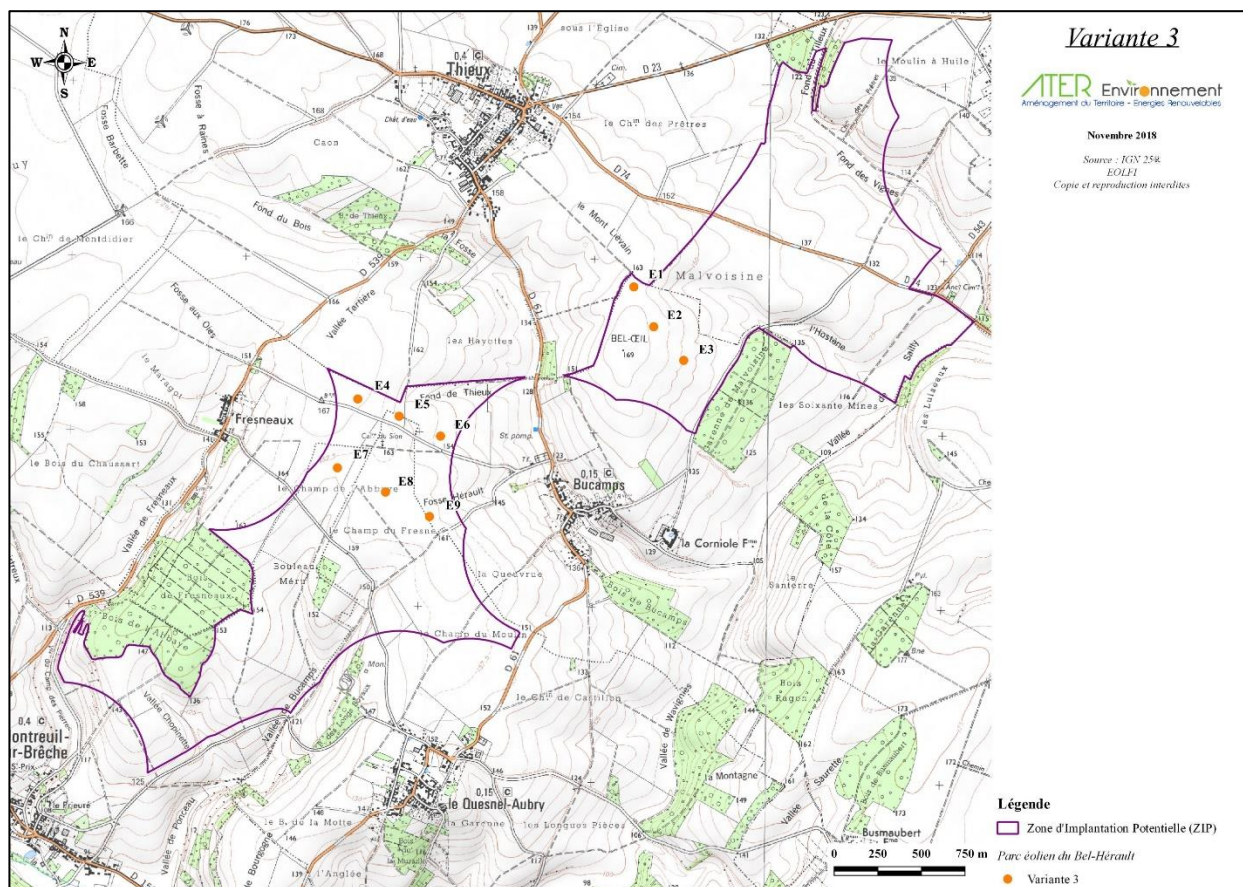


Figure 5 : Variante 3 à 9 éoliennes

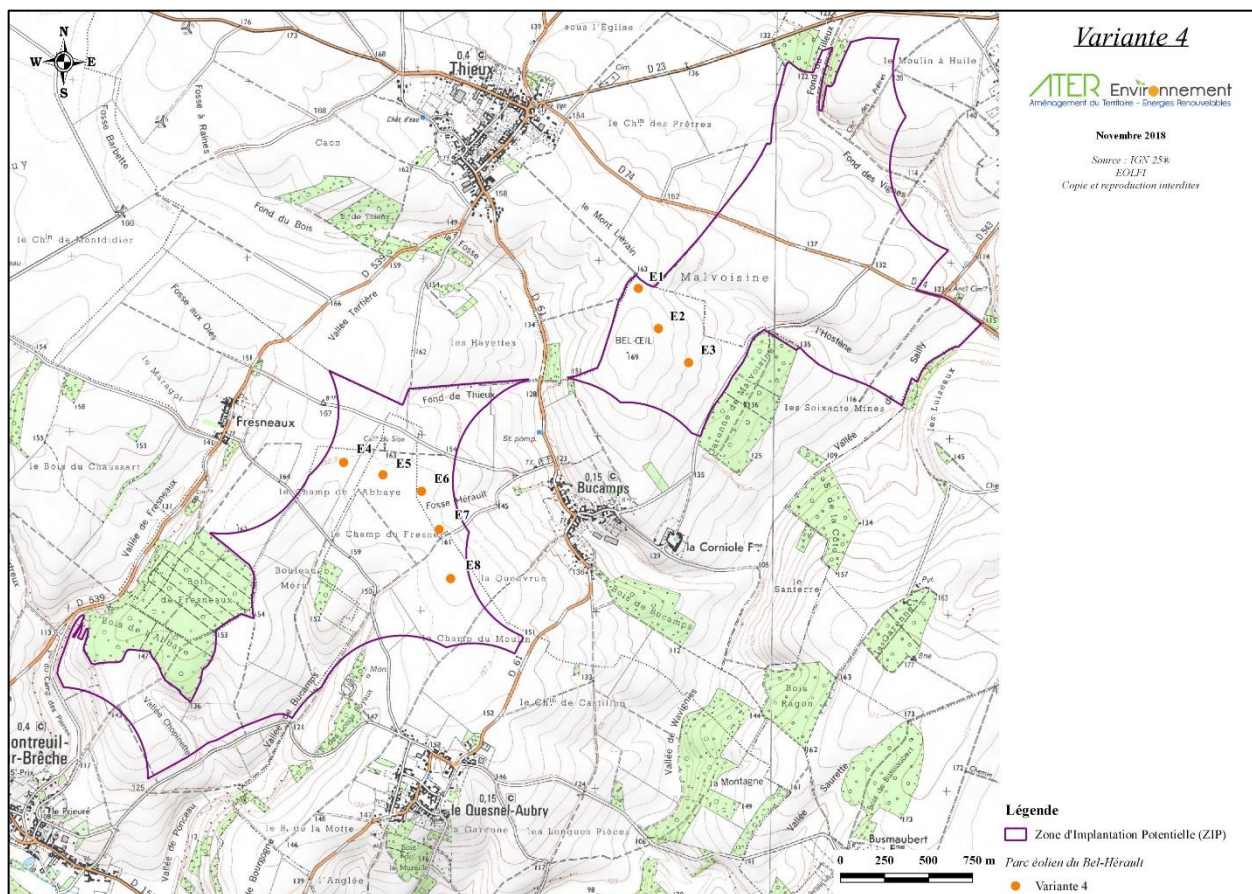


Figure 6 : Variante 4 à 8 éoliennes

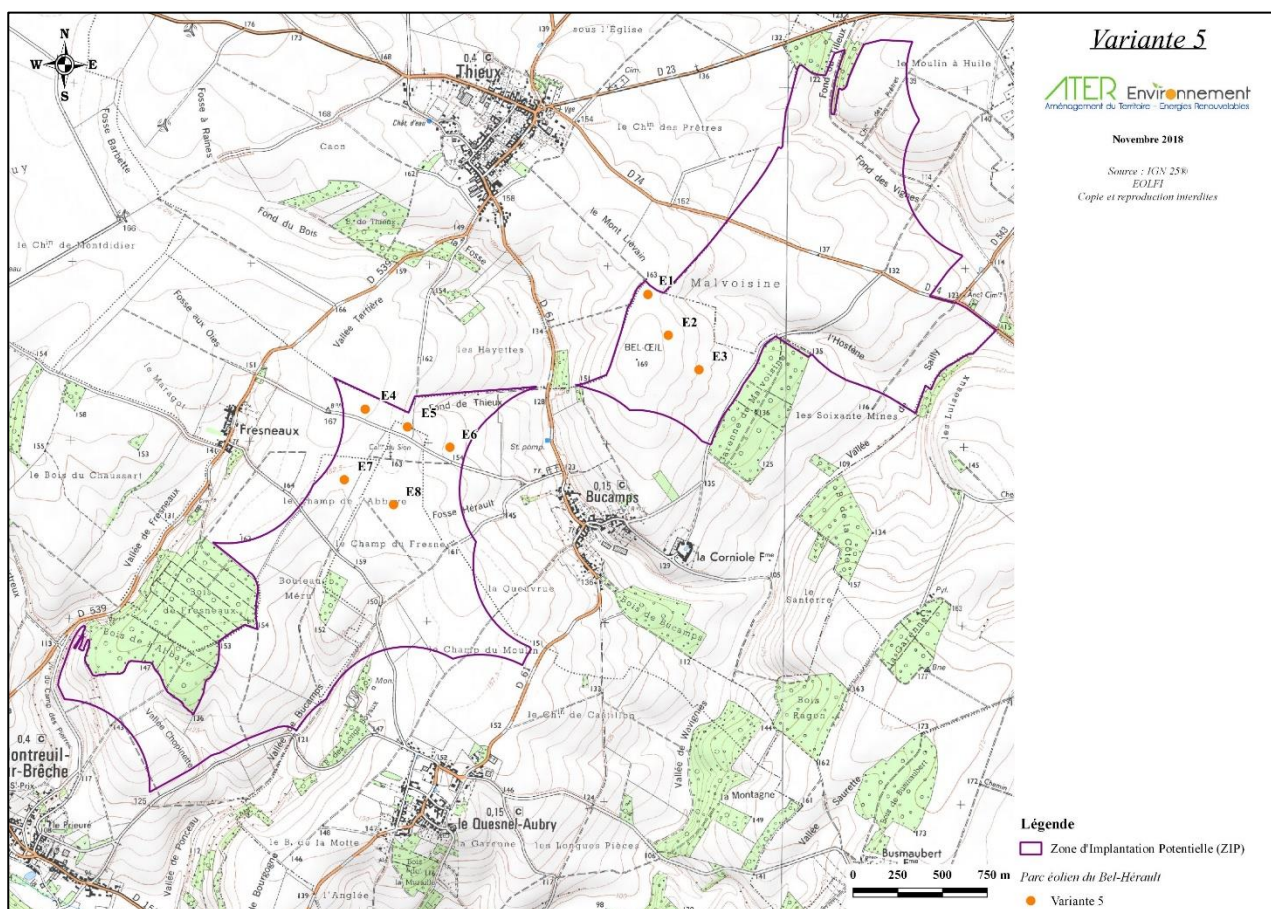


Figure 7 : Variante 5 à 8 éoliennes

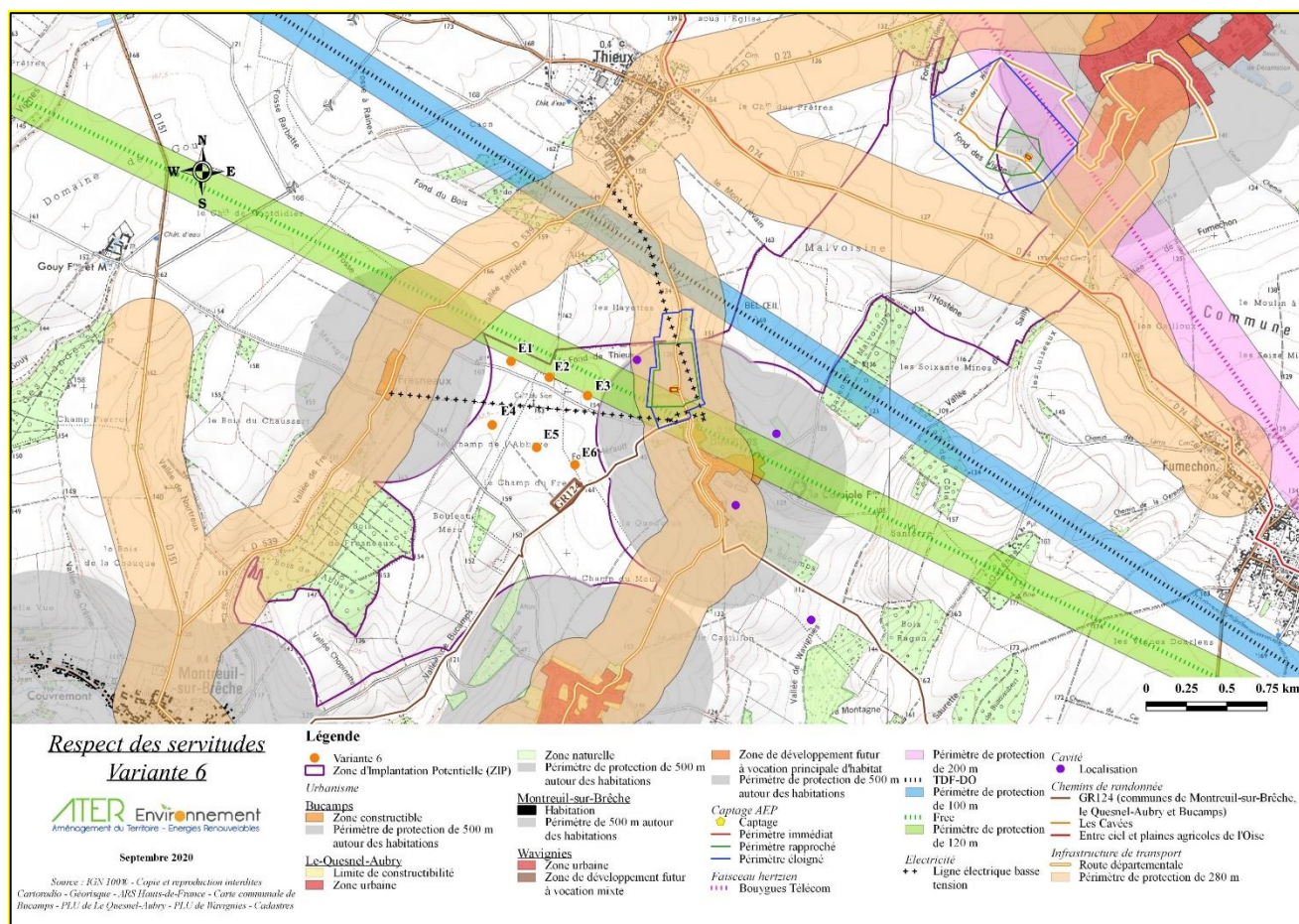


Figure 8 : Variante 6 à 6 éoliennes

2.2 ANALYSE DES VARIANTES

2.2.1 VARIANTE 1, 10 EOLIENNES

Gabarit éolienne : 137 m maximum en bout de pale

Schéma de principe : 10 éoliennes réparties sur deux lignes parallèles de 3 et 7 éoliennes

La variante 1 est une variante maximaliste, de 10 éoliennes, optimisant la production d'électricité renouvelable, qui recouvre toute la zone d'étude.

Cette variante présente de forts enjeux sur le plan acoustique (575 m au centre de l'habitation la plus proche)).

Sur le plan paysager, l'emprise angulaire depuis le centre de Bucamps (et donc le centre de la ZIP) est la plus importante, avec 172,8°. De plus, cette implantation impacte fortement la vallée de la Brèche (effet de surplomb) et ajoute un angle de vue éolien depuis la ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois.

Enfin, sur le plan écologique, l'effet barrière est accentué par les 2 lignes, il y a une consommation plus importante d'habitat d'espèces (milieu ouvert) et le risque de collisions aléatoires est plus important (nombre d'éolienne plus élevé que la V4 ou la V5).

2.2.2 VARIANTE 2, 10 EOLIENNES

Gabarit éolienne : 137 m maximum en bout de pale

Schéma de principe : 10 éoliennes réparties sur trois lignes de 3, 3 et 4 éoliennes

La variante 2 est une variante de 10 éoliennes. Tout comme la variante 1, elle optimise la production d'électricité renouvelable. Cette variante présente de forts enjeux tant sur le plan acoustique (565 m au centre de l'habitation la plus proche)

Sur le plan paysager, l'emprise angulaire depuis le centre de Bucamps (et donc le centre de la ZIP) reste importante, avec 144,4°. De plus, cette implantation impacte fortement la vallée de la Brèche (effet de surplomb) mais n'ajoute pas d'angle de vue éolien depuis la ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois.

Enfin, sur le plan écologique, l'effet barrière est moindre que sur la V1 (3 lignes plus resserrées, concentration du parc), il y a une consommation plus importante d'habitat d'espèces (milieu ouvert) et le risque de collisions aléatoires est plus important (nombre d'éolienne plus élevé que la V4 ou la V5).

Cette variante suit la même logique que la variante n°1 à savoir une optimisation du nombre d'éoliennes optimisant la production d'énergie électrique durable mais sur une triple ligne.

2.2.3 VARIANTE 3, 9 EOLIENNES

Gabarit éolienne : 137 m maximum en bout de pale

Schéma de principe : 9 éoliennes réparties sur trois lignes de 3 éoliennes

La variante 3 est une variante de 10 éoliennes, avec une implantation en zone agricole et forestière.

Par rapport aux deux premières variantes, celle-ci ne possède aucune éolienne à moins de 650 m des habitations et ses enjeux en terme acoustique sont plus faibles.

Sur le plan paysager, l'emprise angulaire depuis le centre de Bucamps (et donc le centre de la ZIP) diminue, avec 128,7°. De plus, cette implantation est réalisée avec un retrait plus important depuis la vallée de la Brèche et n'ajoute pas d'angle de vue éolien depuis la ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois.

Enfin, sur le plan écologique, il y a suppression d'une éolienne, l'effet barrière est moindre que sur la V1 (3 lignes plus resserrées, concentration du parc), il y a une consommation plus importante d'habitat d'espèces (milieu ouvert) et le risque de collisions aléatoires est plus important (nombre d'éolienne plus élevé que la V4 ou la V5).

2.2.4 VARIANTE 4, 8 EOLIENNES

Gabarit éolienne : 137 m maximum en bout de pale

Schéma de principe : 8 éoliennes réparties sur deux lignes de 3 et 5 éoliennes

Par rapport aux deux premières variantes, celle-ci ne possède aucune éolienne à moins de 600 m des habitations et ses enjeux en terme acoustique sont plus faibles.

Sur le plan paysager, l'emprise angulaire depuis le centre de Bucamps (et donc le centre de la ZIP) est importante, avec 152,8°. De plus, cette implantation impacte fortement la vallée de la Brèche (effet de surplomb) mais n'ajoute pas d'angle de vue éolien depuis la ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois.

Enfin, sur le plan écologique, il y a suppression de deux éoliennes, l'effet barrière est accentué (2 lignes) et il y a une consommation moindre d'habitat d'espèces (milieu ouvert).

2.2.5 VARIANTE 5 (VARIANTE RETENUE AVANT LA DEMANDE DE COMPLEMENTS), 8 EOLIENNES

Gabarit éolienne : 137 m maximum en bout de pale

Schéma de principe : 8 éoliennes réparties sur trois lignes de 3, 3 et 2 éoliennes

Par rapport aux deux premières variantes, celle-ci ne possède aucune éolienne à moins de 600 m des habitations et ses enjeux en terme acoustique sont plus faibles.

Sur le plan paysager, l'emprise angulaire depuis le centre de Bucamps (et donc le centre de la ZIP) est la moins importante avec 121,3°. De plus, cette implantation est réalisée avec un retrait plus important depuis la vallée de la Brèche et n'ajoute pas d'angle de vue éolien depuis la ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois.

Enfin, sur le plan écologique, il y a suppression de deux éoliennes, l'effet barrière est moindre que sur la V1 (3 lignes plus resserrées, concentration du parc) et il y a une consommation moindre d'habitat d'espèces (milieu ouvert).

Les critiques de la DREAL sur cette variante portaient, dans la demande de compléments, essentiellement sur les thématiques du paysage (encerclement de Thieux et Bucamps, mitage du parc en deux blocs..) et de la biodiversité (garde au sol trop basse, bridage à réévaluer, distance de 200 mètres bout de pales aux structures ligneuses..).

2.2.6 VARIANTE 6 (VARIANTE FINALE SUITE A LA DEMANDE DE COMPLEMENTS), 6 EOLIENNES

Gabarit éolienne : 137 m maximum en bout de pale pour E1, 140m maximum en bout de pale pour E2 à E6

Schéma de principe : 6 éoliennes réparties sur deux lignes de 3 éoliennes

Par rapport à l'implantation finale du premier dépôt de mars 2019 (variante 5), les trois éoliennes au nord-ouest ont été supprimées et une ajoutée sur la partie centrale, sur la commune de Bucamps.

Sur le plan paysager, une distance aux habitations d'environ 600m a été respectée et conservée. De plus le phénomène d'encerclement que pouvait engendrer la présence des éoliennes supprimées a été résolu. De ce fait, cela permet une implantation plus compacte et limite son impact visuel sur le paysage, grâce à la suppression du mitage de la première implantation. Enfin une hauteur de chute par rapport au GR 124 a été prise en considération.

Enfin, sur le plan écologique, nous respectons strictement les demandes de la DREAL Hauts De France en suivant une distance de 200m bout pale aux bois et haies pour la préservation de la faune sur cette zone. De plus une garde au sol de 30 m (toutes les éoliennes pressenties possèdent une garde au sol supérieure à 30 m à l'exception de l'éolienne LTW101. Mais si cette dernière est installée, un talus de 0,5m sera mis en place afin de respecter strictement les 30 m de garde au sol) est respectée.

Le cheminement présenté précédemment a donc permis de déterminer l'implantation la plus favorable pour le projet éolien du Bel-Hérault suite à la demande en complément. Celle-ci se présente sous la forme de deux lignes de 3 éoliennes (cf cartes ci-dessous).

Les principaux points ayant conduit au choix de la zone d'implantation potentielle et de l'implantation finale sont récapitulés ci-dessous :

▪ **Choix de la zone d'implantation potentielle :**

- Le projet éolien du Bel-Hérault s'inscrit dans un contexte national et régional de fort développement de l'éolien. De plus, le potentiel de vent est important sur la zone d'implantation potentielle, et cela a été confirmé par les mesures du vent du mât de mesures, installé de septembre 2017 à décembre 2018 ;
- Consulté en tant que guide, le SRE de l'ancienne région Picardie indique que le site projeté est situé sur deux zones, l'une favorable sous conditions au développement de l'éolien et l'autre dans laquelle des contraintes patrimoniales et paysagères ont été recensées ;
- Le projet s'intègre dans une logique de développement durable des territoires et d'acceptation du projet au niveau local (pour les communes de Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche), aussi bien au niveau des élus que des habitants des communes concernées.
- La zone de projet est en dehors des contraintes rédhibitoires aéronautiques ou radars (accord de l'armée, accord de Météo France, et accord de l'aviation civile sous réserve de la signature de conventions avec la direction technique de l'innovation (zone de projet situé à moins de 15 km des VOR de Beauvais et Montdidier))

▪ **Choix de l'implantation finale :**

- L'implantation finale respecte les différentes contraintes techniques identifiées et les préconisations qui leur sont associées ;
- En tenant compte au maximum des voiries et chemins existants dans la détermination de l'implantation, le maître d'ouvrage a ainsi limité la création de nouvelles voies d'accès ;
- L'implantation finale a pris en compte les conclusions des expertises paysagères et écologiques, afin de proposer un projet en cohérence avec le territoire :
 - **Au niveau écologique :** retrait de 200 m bout de pale par rapport aux structures ligneuses (bois, haies, etc.), présence d'une garde au sol de 30 m (cette garde au sol sera effectivement de 30 m si l'éolienne LTW101 est installée, car un talus de 0,5 m sera mis en place le cas échéant), intensification du bridage;
 - **Au niveau paysager et patrimonial :**
 - retrait par rapport à la vallée de la Brèche et prise en compte de la sensibilité de la ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois (pas d'impact supplémentaire en termes de prises de vue angulaire).
 - le projet a été conçu de manière à respecter une harmonie paysagère avec les autres parcs en terme de dimensions de moyeu et de rotor, ainsi qu'en terme de logique paysagère (logique de densification pour les 6 éoliennes et suppression de l'encerclement sur Bucamps et Thieux).
 - Respect d'une hauteur de chute par rapport au GR 124 pour la sécurité des biens et personnes sur la zone.
- Toutes les éoliennes sont situées à plus de 500 m des zones urbanisées et urbanisables. Le porteur de projet s'est efforcé de porter cette distance à 600 m, distance respectée par rapport à l'ensemble des habitations du projet, même si l'éolienne E3 est à 585 m de la zone constructible la plus proche (Bucamps) ;
- Il y a au moins une éolienne par commune, chacune des trois communes soutenant fortement le projet via de multiples délibérations. Ce soutien a également été très fort lors des phases de permanence et de réunion publique de septembre 2018;
- L'implantation de 6 éoliennes a également pris en compte l'acceptabilité locale (en lien avec les élus des trois communes) ainsi que les remarques de la DREAL présentes dans sa demande de compléments en date du 31 janvier 2020. Les photomontages de cette nouvelle implantation seront présentés au 1^{er} trimestre 2021 en comité de suivi, puis en permanence publique si cela est possible en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

2.2.7 CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le Projet du Bel-Hérault présenté ici (porté par la société PARC EOLIEN OISE 1) se compose de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison implantés sur les communes de Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche. Cinq modèles d'éoliennes, ou tout autre équivalent, sont aujourd'hui pressentis, présentant des caractéristiques optimales. Après étude, elles sont en effet les turbines les mieux adaptées pour le régime de vents qui existe sur ce site.

| Eoliennes E1 à E6 | | | | | |
|----------------------------------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------------|
| Type d'éolienne | Hauteur totale max(m) | Hauteur max du moyeu (m) | Diamètre du rotor (m) | Puissance Unitaire (MW) | Puissance totale du projet |
| ENERCON E103 | 136,1 | 84,6 | 103 | 2,35 | 14,1 |
| VENSYS VS 100 | 137 | 87 | 100 | 2,5 | 15 |
| LEITWIND LTW101 | 130,5 | 80 | 101 | 3 | 18 |
| VESTAS V110 (E2 à E6 Uniquement) | 140 | 85 | 110 | 2,2 | 13,2 |
| VESTAS V100 (E1) | 135 | 80 | 100 | 2,2 | 13,2 |

Tableau 2 : Dimension des éoliennes du projet

L'implantation finale du projet est constituée de 6 éoliennes de 3 MW maximum raccordées au réseau public d'électricité, soit une puissance totale maximale de 18 MW. La hauteur maximale sera de 140 mètres bout de pale pour les éoliennes E2 à E6), 137m bout de pale pour E1. La hauteur de moyeu maximale sera de 87 m. E1 aura un rotor maximal de 103 m, il sera de 110 m maximum pour E2 à E6.

Il est à noter que la différence de hauteur bout de pale entre E1 d'une part, et E2 à E6 d'autre part, résulte des contraintes imposées par la présence de l'aéroport de Beauvais, qui limite le plafond des éoliennes à 304,8 m NGF.

3 IMPACTS ET MESURES

3.1 IMPACTS SUR LE MILIEU PHYSIQUE

Le projet éolien aura des impacts positifs sur l'environnement global et la qualité de l'air.

Sa production électrique maximale sera de 27,3 GWh (bridage acoustique et chiroptérologique inclus), ce qui correspond à la consommation (chauffage inclus) de 6 658 foyers, et évitera l'émission d'environ 24 570 teq CO₂ par an (par rapport à une centrale charbon qui émet 0,9 teq CO₂ par an).

Les impacts sur les sols et l'eau sont nuls à faibles.

3.2 IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN

Les vues les plus proches s'observent depuis les hameaux de Bucamps et Fresneaux.

Toutefois, **ces impacts sont limités par les distances que le porteur de projet a mis en place**. En effet, suite à une concertation continue avec le comité de pilotage du projet éolien, la société Parc éolien Oise 1, filiale d'EOLFI, a pris l'engagement de respecter 600 m de distance par rapport aux habitations pour l'implantation des éoliennes.

En ce qui concerne le niveau sonore, un bridage sonore est prévu sur les éoliennes afin que les seuils réglementaires admissibles soient bien respectés pour l'ensemble des habitations autour du projet éolien, de jour comme de nuit et pour toutes conditions de vent considérées.

Afin de participer à l'acceptation sociale du projet pour les habitants qui désireraient masquer les éoliennes potentiellement visibles depuis leurs habitations, **le porteur de projet propose une bourse aux arbres**, laissant ainsi aux habitants le choix des essences. Un partenariat avec une pépinière locale permettrait de proposer des essences indigènes et adaptées au milieu et à l'environnement paysager : des arbustes, des arbres ou des fruitiers. Cela pourrait être des essences de haute tige afin que les riverains obtiennent un résultat rapidement (environ 2-3 ans). Ces plantations permettront à terme de masquer les éoliennes du projet et constituent ainsi une mesure de réduction. Cette mesure sera applicable dans les communes du projet ainsi que toutes les communes limitrophes.

3.3 IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

Le projet éolien du Bel-Hérault aura un impact nul à faible sur les populations locales d'oiseaux, de chauves-souris (et autres groupes de la faune), sur la flore et les végétations, après mises en œuvre des mesures d'évitement et/ou de réduction. Ainsi, les impacts résiduels ne nécessitent pas la mise en œuvre de mesures compensatoires particulières (bridage, suivi de chantier, démarrage des travaux aux périodes de faible activité avifaunistique).

De plus, à l'issue de l'évaluation des incidences Natura 2000, le projet ne générera donc aucune incidence notable sur les espèces et habitats naturels et ne remettra donc pas en cause leur état de conservation à l'échelle des ZSC des sites considérés.

3.3.1 AVIFAUNE

Les **principaux impacts bruts potentiels sur l'avifaune** mise en évidence au travers de l'étude sont tout au plus :
- « Faibles » en ce qui concerne les risques de collision pour l'ensemble des espèces sélectionnées ;
- « Faibles » en ce qui concerne la perturbation des routes de vol de migrants ;

- « Faibles » ou considéré comme n'ayant « pas d'impact négatif » en ce qui concerne les risques de perturbation du domaine vital pour l'ensemble des espèces sélectionnées sous réserve que les travaux démarrent hors période de nidification des Busards, soit en dehors de la période comprise entre mars et fin juillet.

Si les travaux devaient démarrer en période de nidification et si des couples de busards étaient cette année-là cantonnés dans l'AEI, les impacts bruts potentiels seront « moyens » à « forts ».

Précisons que les adaptations du projet (suppression de 2 éoliennes, respect des 200 m aux éléments ligneux et augmentation de la garde au sol) n'ont pas modifié significativement les impacts pressentis sur l'avifaune. Initialement considérés comme étant globalement « faibles », les impacts sont toujours considérés comme tels.

Les mesures de réduction concernent notamment dans le fait de réaliser le chantier en dehors des périodes de nidification et de ne pas rendre les abords des plates-formes attractifs par des plantations végétales.

Les impacts résiduels sont faibles pour toute l'avifaune du site, une fois ces mesures appliquées, lors des périodes de nidification et de migration (il n'y a pas d'impact négatif en dehors de ces phases précises).

Un suivi d'activité sera mis en place sur un cycle biologique dans les 3 ans suivant la mise en service du parc, ainsi qu'un suivi de mortalité. Ces mesures de suivis post-implantation permettront un contrôle de l'impact potentiel.

3.3.2 CHIROPTERES

Les principaux impacts bruts potentiels sur les chiroptères mis en évidence au travers de l'étude sont :

- Risque de collisions :
 - « Faibles » (Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelles de Nathusius et de Kuhl), pour l'ensemble des espèces précitées.
 - « Pas d'impact négatif » pour l'ensemble des autres espèces (Grand Murin, Noctule commune, Pipistrelle Pygmée et Sérotine commune) ;
- Risque de perturbation :
 - Ne générant « pas d'impact négatif » en ce qui concerne les risques de perturbation du domaine vital pour l'ensemble des espèces sélectionnées.

Rappelons que le projet s'implante au sein de parcelles de grandes cultures (globalement peu attractives pour les chiroptères) où des taux d'activités détectés sont globalement « faibles » voir « très faibles ».

Le projet respecte les préconisations de la SFPEM et de la DREAL des Hauts-de-France quant à l'éloignement (\geq à 200 m) aux structures ligneuses.

Précisons que les adaptations du projet (suppression de 2 éoliennes, respect des 200 m aux éléments ligneux pour toutes les éoliennes et augmentation de la garde au sol) ont permis de modifier significativement les impacts pressentis sur les chiroptères.

Concernant le risque de **collisions** :

Initialement considérés comme étant « faibles » à « moyens » pour la Noctule commune, la Noctule de Leisler et la Pipistrelle commune, **les impacts sont dorénavant considérés comme « faibles » pour ces 3 espèces.**

Initialement considérés comme étant « faibles » pour l'ensemble des autres espèces (Grand Murin, Pipistrelles de Nathusius, de Kuhl, Pygmée et Sérotine commune), il est dorénavant pressenti que le projet ne génère « pas d'impact négatif » pour ces espèces.

Concernant le risque de **perturbations** :

Les adaptations du projet n'ont pas modifié significativement les impacts pressentis sur la perturbation du domaine vital des chiroptères.

Les mesures de réduction concernent notamment le bridage (détaillé dans l'étude), mais également la gestion des lumières en phase d'exploitation, le fait de ne pas rendre les abords des plates-formes attractifs et la mise en drapeau des éoliennes par vent faible (vent inférieur à la valeur seuil de production d'électricité).

Les impacts résiduels sont faibles pour toutes les espèces contactées une fois ces mesures appliquées.

Un suivi d'activité sera mis en place sur un cycle biologique dans les 3 ans suivant la mise en service du parc. Un suivi de mortalité sera également mis en place. Ces mesures de suivis post-implantation permettront un contrôle de l'impact potentiel.

Des mesures de non-perte nette ont également été ajoutées en faveur de la recherche, de la protection et de la sensibilisation pour les chauves-souris (une convention a été signée avec Picardie Nature).

3.3.3 AUTRES GROUPES FAUNISTIQUES ET CONTINUITES ECOLOGIQUES

Les espèces appartenant aux **autres groupes faunistiques** (mammifère terrestre hors chiroptères, amphibien, orthoptères) n'ont aucun enjeu, et ne subiront « pas d'impact négatif » à l'implantation des éoliennes.

Par ailleurs, le projet du Bel-Hérault n'aura « pas d'impact négatif » sur les continuités écologiques cartographiés dans le cadre du SRCE de Picardie.

3.4 IMPACTS SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Depuis les vallées, l'impact est modéré, quel que soit son éloignement par rapport à la zone d'implantation. Au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'impact est modéré, en effet au Sud de Montreuil-sur-Brèche, il existera une vue simultanée entre les futures éoliennes et la vallée. Au niveau de l'aire d'étude immédiate, les impacts sont modérés, notamment depuis le Nord de Montreuil-sur-Brèche. Si les éoliennes ne sont pas visibles depuis le fond de la vallée, certaines seront visibles depuis les versants, comme au niveau de Montreuil-sur-Brèche. La mesure de réduction consistant à ne pas implanter d'éoliennes au sud-ouest de la ZIP a permis de diminuer l'impact potentiel sur la vallée de la Brèche.

Concernant l'intervisibilité avec les parcs éoliens existants, les impacts sont faibles à forts. Les impacts sont faibles depuis l'aire d'étude éloignée. En effet, le parc se présente dans une géométrie cohérente avec les parcs de Noyers-Saint-Martin et Thieux, Nordex XXVIII et des hauts Bouleaux. Depuis l'aire d'étude rapprochée, les impacts sont également faibles, car le parc reste en cohérence avec l'existant, malgré une prégnance plus importante. Pour l'aire d'étude immédiate, les impacts sont forts : en effet, le parc éolien du Bel-Hérault viendra parfois occuper un nouvel angle sur l'horizon, bien qu'il s'intègre toujours au motif éolien existant.

Depuis les différents bourgs, les impacts sont directement liés à l'éloignement par rapport à la zone d'implantation et vont de faible à fort. Ainsi, ils sont faibles depuis l'aire d'étude éloignée, le parc étant soit faiblement visible, soit dissimulé par le relief. Ils sont également faibles au sein de l'aire d'étude rapprochée : certains bourgs possèdent des masques de relief et de végétation (comme le village de Bulles), d'autres ont des vues plus exposées mais le fait que le projet soit en superposition ou continuation de ligne d'éoliennes existantes diminue son impact visuel. Enfin, au sein de l'aire d'étude immédiate, les impacts sont forts : les entrées et sorties de bourgs qui donnent directement sur les champs seront des lieux privilégiés de vues vers le futur parc (comme certaines sorties du Quesnel-Aubry, de Montreuil-sur-Brèche et de Fresnaux). Les centre-bourgs présenteront en revanche peu de fenêtres de perception, dû au bâti et à la végétation. L'étude des variantes et la distance prise par rapport aux habitations ont permis de réduire les impacts en termes de visibilité (taille des éoliennes).

Sur la thématique de la circulation, les impacts sont également directement liés à l'éloignement par rapport à la zone d'implantation. Ainsi, ils sont faibles au sein de l'aire d'étude éloignée (Les principales routes sont peu concernées par des visibilités à cette distance). Au sein de l'aire d'étude rapprochée, ils sont également faibles : la plupart des axes de communication (D016, D151 ou D958) n'offriront pas de vues où le parc sera entièrement visible, du fait des ondulations du relief et de la végétation. Enfin, ils sont forts au sein de l'aire d'étude immédiate. En effet, les axes de communication passent à proximité des éoliennes, comme la D61 ou la D74 par exemple, même si la présence d'arbres le long de ces routes pourra partiellement masquer le parc.

Sur le plan patrimonial, les impacts sont faibles au sein de l'aire d'étude éloignée, notamment pour la ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois. Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les impacts sont modérés. La nécropole de Noyers-Saint-Martin sera modérément impactée, tout comme un des accès à la ferme du Grand Mesnil. Toutefois, le parc ne sera pas visible depuis le cœur de la ferme. L'impact est nul au sein de l'aire d'étude immédiate : en effet, l'église de Catillon et la ferme de Ponceaux, monuments inscrits situés sur les communes de Catillon-Fumechon et Montreuil-sur-Brèche ne seront pas impactées par le futur parc du fait de leur insertion dans la trame bâtie de leur commune.

Depuis les chemins de randonnée et les belvédères, les impacts sont faibles depuis l'aire d'étude éloignée, du fait de leur éloignement par rapport aux éoliennes et aux masques bâtis des bourgs. Ils sont également faibles depuis

l'aire d'étude rapprochée, car les chemins de randonnée (comme le GR 124) sillonnent des espaces boisés ou sont insérés au creux des variations topographiques. Enfin, au sein de **l'aire d'étude immédiate**, les impacts sont forts : le GR 124 notamment sillonne la plaine et peu d'obstacles visuels se présentent.

Exemple de photomontages du projet :

Légende



Depuis le cœur de la vallée de la Brèche :



Figure 9 : Photomontage au niveau du croisement D151/D938, au niveau de la vallée de la Brèche

Depuis le versant de la vallée de la Brèche :



Figure 10 : Photomontage depuis Montreuil-sur-Brèche, au niveau du versant de la vallée de la Brèche

Depuis les bourgs :

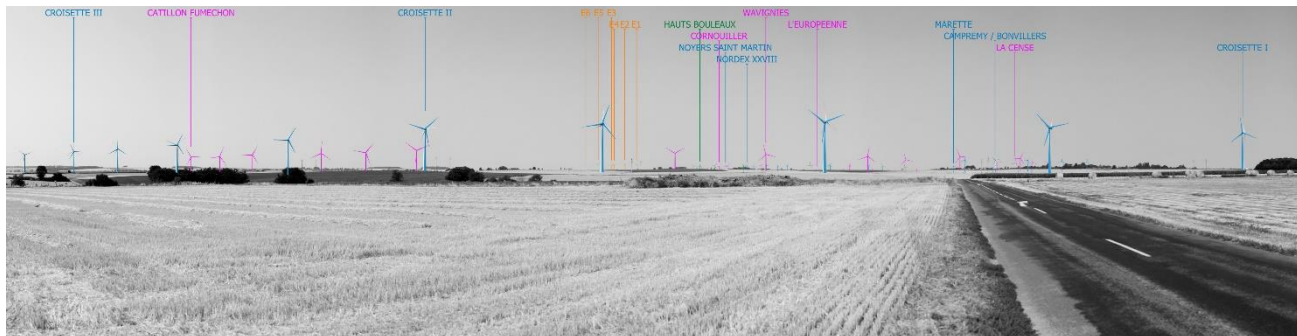


Figure 11 : Photomontage depuis la sortie ouest de Quinquempoix, sur la D23



Figure 12 : Photomontage depuis la sortie nord du Quesnel-Aubry, en direction de Bucamps



Figure 13 : Photomontage depuis la sortie sud de Fresneaux, premier virage de la D539

Depuis les sites d'intérêt patrimoniaux :



Figure 14 : Photomontage depuis l'église de Catillon-Fumechon



Figure 15 : Photomontage depuis la ferme de Ponceaux, à Montreuil-sur-Brèche

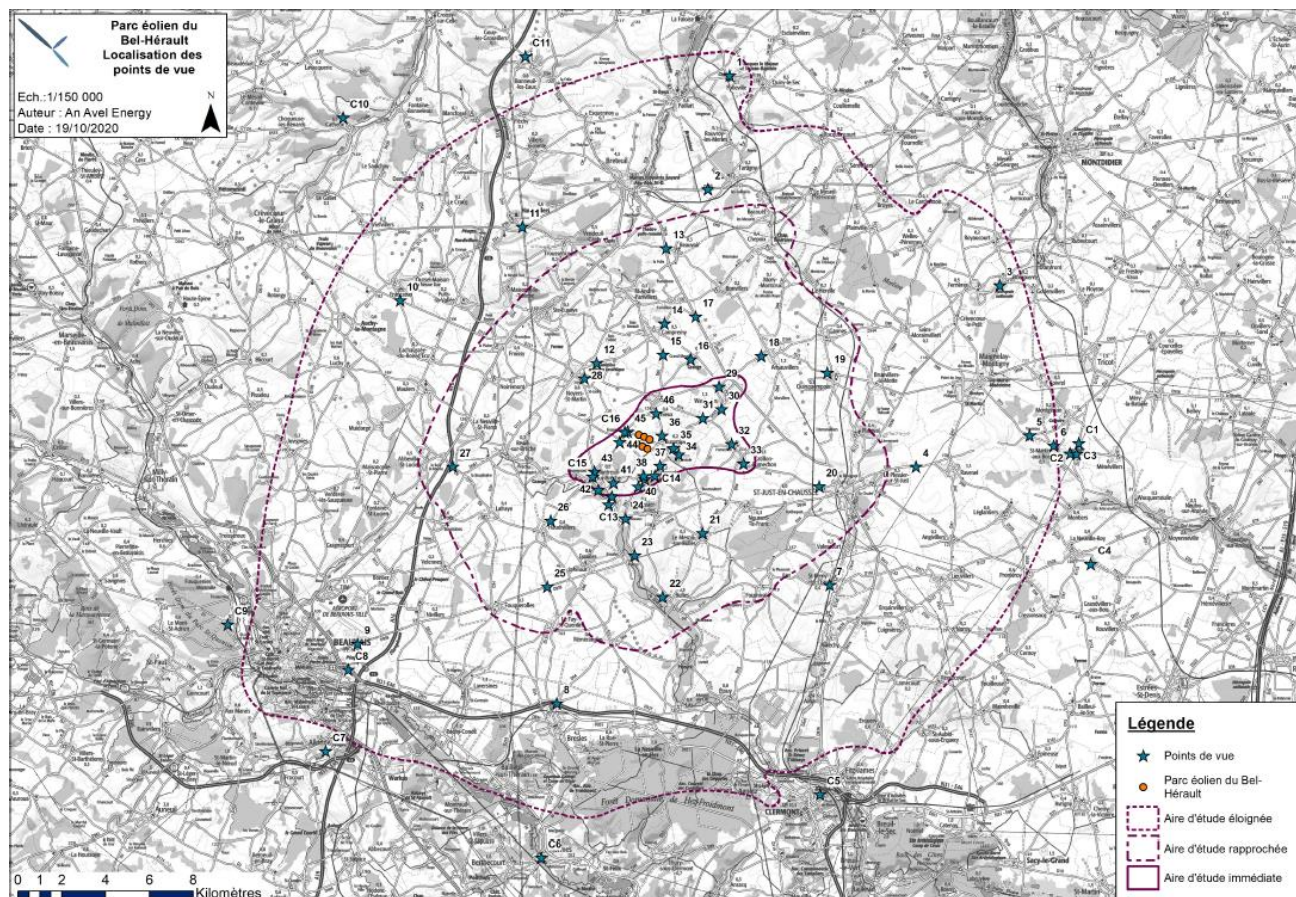


Figure 16 : Localisation des points de photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Il est à noter que la réglementation impose aux porteurs de projet d'étudier les effets cumulés avec les projets alentours construits, accordés et en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale (cf. carte ci-contre, projets respectivement en bleu, vert et rose). En plus de cela et suite aux discussions entre le porteur de projet et les administrations, il a été choisi d'étudier également les effets cumulés en prenant en compte en plus des parcs construits, accordés et en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale, les parcs en instruction et déposés sans avis de l'Autorité Environnementale : c'est le cas du parc éolien en projet sur Wavignies.

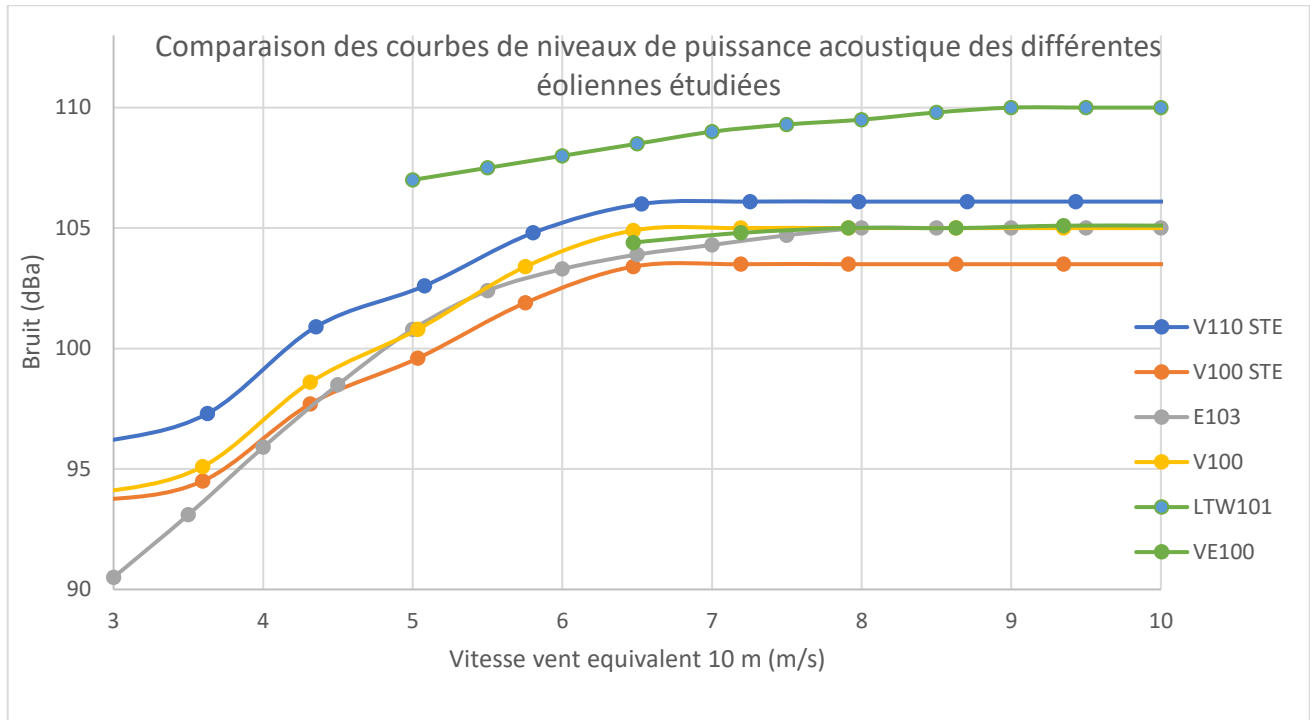


Tableau 3 : Puissance acoustique des modèles d'éoliennes pressentis et de l'éolienne fictive (source : GANTHA)

A la vue des différentes courbes sonores de ces turbines l'éolienne de type LTW101 – 3 MW possède les puissances acoustiques les plus élevées aux vitesses de vent de 5 à 10 m/s tandis que c'est la Vensys V110 – 2,2 MW qui possède les puissances acoustiques les plus élevées aux vitesses de vent de 3 à 5m/s.

Afin de se placer dans un cas conservateur, l'étude acoustique est donc réalisée avec trois types d'éolienne :

- LTW101 3MW sur les 6 éoliennes [machine la plus impactante sur le plan acoustique]
- E103 2,35MW sur les 6 éoliennes [moins impactant acoustiquement entre 3 et 4,5 m/s pour toutes les éoliennes]
- V100 2,2MW avec serration (STE) sur E1 et V110 2,2MW avec serration (STE) sur E2 à E6 [pour E1, la V100 est la machine la moins impactante au-delà de 4,5 m/s, et la V110 pour E2 à E6]

Avec les plans de bridages proposés, quel que soit le type d'éolienne et les conditions de vent, aucun dépassement d'objectif n'est constaté ou, en d'autres termes :

- le niveau de bruit ambiant (parc en fonctionnement) est, en chaque point de référence (P1 à P8), inférieur ou égal à 35 dB(A)

et/ou

- l'émergence engendrée par le parc éolien est, en chaque point de référence (P1 à P8), inférieure à l'émergence réglementairement admissible de 3 dB(A) en période nocturne et 5 dB(A) en périodes intermédiaire et diurne.

Des mesures de contrôle acoustique dans l'année suivant l'installation du parc éolien viendront valider et, si besoin, affiner les configurations de fonctionnement des éoliennes pour garantir le respect des limites réglementaires.

Quel que soit le modèle d'éolienne finalement implanté, la société PARC EOLIEN OISE 1 prendra en compte les bridages explicités ci-dessus afin de respecter les critères acoustiques règlementaires.

3.6 EFFETS CUMULES

Sur le plan paysager, les impacts cumulés du projet avec les autres projets éoliens (construits, acceptés ou en instruction) sont faibles à modérés.

Concernant la lisibilité dans l'espace, l'impact est faible, grâce à l'insertion cohérente du parc dans son environnement notamment celui de la Croisette, Nordex XXVIII, des Hauts Bouleaux, de Campremy / Bonvillers, du Cornouiller (repowering) et la Marette, le futur parc du Bel-Hérault ne perturbera pas la structure du motif éolien, gardant ainsi une lecture harmonieuse de l'espace. La double ligne de deux fois trois éoliennes du projet est cohérente avec le groupement d'éoliennes de Nordex et des Hauts Bouleaux. Son organisation compacte en une double ligne simple et régulière facilite la lecture du parc au sein du motif éolien.

L'impact est modéré concernant les rapports d'échelle entre parcs, car au sein de l'aire d'étude immédiate, le projet éolien du Bel-Hérault peut être plus prégnant que les parcs voisins (comme en sortie Nord du Quesnel-Aubry). Toutefois, depuis d'autres sorties, comme la sortie ouest de Wavignies, le parc du Bel-Hérault possède une taille proche des parcs voisins.

Enfin, sur l'occupation de l'horizon, l'impact est également modéré. En effet, si le projet pourra parfois occuper un nouvel angle sur l'horizon (depuis Quinquempoix au niveau de la D23 ou vers la sortie est du Quesnel-Aubry), il n'en ajoutera pas sur d'autres situations (comme au niveau de la sortie est du Quesnel-Aubry).

Finalement, le choix d'implanter six éoliennes sous la forme d'un unique groupe compact permet de limiter l'emprise du projet sur l'horizon.

De ce fait, l'analyse des effets cumulés du projet permet de confirmer que le scénario à 6 éoliennes groupées permet de limiter considérablement l'angle d'occupation de l'horizon et permet de participer de manière cohérente à la densification d'un pôle éolien déjà établi dans le paysage.

Sur un plan sonore, les effets cumulés du projet du Bel-Hérault, du projet éolien des Hauts Bouleaux (accordé) ainsi que du projet éolien en instruction de Wavignies seront pris en compte dans le bridage des éoliennes sur un plan sonore.

Enfin, sur un plan écologique, Les impacts cumulés du présent projet peuvent être considérés comme faibles tant en termes de risque d'augmentation des risques de collisions pour l'avifaune ou de perturbation du domaine vital pour les nicheurs et/ou migrateurs et/ou hivernants que pour les chiroptères. Il est sans objet pour les autres espèces.

La densité de parcs dans un rayon de 10 km de l'AEI montre sur le plan cartographique un front d'effet « barrière » d'environ 12 km incluant le présent projet. Ce front de barrière est à relativiser au regard des espacements inter-éoliennes significatifs. L'avifaune sera donc amenée à traverser les parcs existants ou à dévier leur trajectoire de vol, à l'est du parc éolien de la Croisette ou à l'ouest du parc éolien de la Marette, et à emprunter un couloir de passage plus étroit. Les risques de collisions inhérents à tout parc éolien, dépendant logiquement du nombre global d'éoliennes en fonctionnement, il existe bien un impact cumulatif.

Concernant le comportement d'évitement, le surcoût énergétique éventuellement occasionné est considéré comme une perturbation non significative et donc négligeable.

3.7 ETUDE DE DANGERS

Les résultats de l'étude détaillée des risques sont résumés dans la matrice d'acceptabilité ci-dessous :

Les principaux accidents majeurs identifiés pour le projet éolien du Bel-Hérault sont ceux retenus par le guide de l'étude de dangers réalisé par l'INERIS/SER/FEE à savoir :

- Le bris de pale,
- L'effondrement de l'éolienne,
- La chute d'éléments,
- La chute de glace,
- Projection de glace.

La probabilité d'atteinte d'un enjeu par un projectile est variable en fonction du scénario :

- [D] pour l'effondrement de l'éolienne ;
- [C] pour la chute d'éléments ;
- [A] pour la chute de glace ;
- [D] pour la projection d'un fragment de pale ;
- [B] pour la projection de glace.

Dans la zone de surplomb des éoliennes (Rayons de 51,5 m pour E1 et 55 m pour E2 à E6), là où s'observe les phénomènes de chute de glace et d'éléments, l'enjeu humain est défini à un maximum de 0,01 personne pour E1 à E6. Cette zone représente une gravité modérée pour le phénomène de chute de glace et pour celui de chute d'éléments. Au vu de la probabilité d'occurrence de ces phénomènes, l'enjeu est jugé acceptable pour ces 2 scénarios pour toutes les éoliennes du projet.

Dans la zone d'effondrement de la machine (Rayons de 137 m pour E1 et 140 m pour E2 à E6) l'enjeu humain est évalué à un maximum de 0,07 personne pour les éoliennes E2 à E6, ce qui représente une gravité modérée. La probabilité d'occurrence étant rare, le niveau de risque est donc jugé acceptable pour ce scénario. En ce qui concerne l'éolienne E1 la gravité est sérieuse car l'exposition au risque est forte. De manière plus précise, la surface couverte par l'éolienne (zone d'impact) pendant sa chute représente plus de 1% de la zone d'effet (exactement 1,02%) ; en dépassant ces 1% la législation fait passer l'exposition au risque dans la catégorie « forte », la gravité devient alors « sérieuse ». Mais le risque est néanmoins acceptable car l'enjeu humain est évalué au maximum à 0,07 personne pour l'éolienne E1.

Dans la zone de projection de glace (Rayons de 282 m pour E1 et 293 m pour E2 à E6), l'enjeu humain est défini à 0,27 personne maximum pour l'éolienne E1 et 0,29 maximum pour les éoliennes E2 à E6, avec une gravité modérée. Le niveau de risque est donc jugé acceptable pour toutes les éoliennes du projet.

Dans la zone de projection de pale ou fragment de pale (Rayon de 500 m), l'enjeu humain est défini à 0,82 personne maximum pour l'éolienne E1 et 0,83 maximum pour les éoliennes E2 à E6. Cependant la probabilité d'occurrence de ce phénomène est faible et l'exposition est modérée. Le niveau de risque est donc jugé acceptable pour toutes les éoliennes du projet.

Les résultats obtenus lors de l'étude de dangers sont résumés dans cette matrice d'acceptabilité :

| Conséquence | Classe de Probabilité | | | | |
|----------------|-----------------------|--|--|---|-----------------------------|
| | E | D | C | B | A |
| Désastreux | / | / | / | / | / |
| Catastrophique | / | / | / | / | / |
| Important | / | / | / | / | / |
| Sérieux | / | Effondrement de l'éolienne : E1 | / | / | / |
| Modéré | / | Effondrement de l'éolienne : E2 à E6 Projection de pale ou de fragment de pale : E1 à E6 | Chute d'éléments de l'éolienne : E1 à E6 | Projection de morceaux de glace : E1 à E6 | Chute de glace : E1 à E6 |

| Niveau de risque | Couleur | Acceptabilité |
|--------------------|---------|----------------|
| Risque très faible | | acceptable |
| Risque faible | | acceptable |
| Risque important | | non acceptable |

Cette étude de dangers permet de conclure que le site du projet éolien du Bel-Hérault présente un niveau de risque acceptable.

A noter que des fonctions de sécurité (de type prévention, protection et intervention) seront également mises en place. En particulier, la maintenance, la surveillance des installations, la formation du personnel ainsi que les procédures de sécurité, d'entretien et de travail sont des éléments essentiels de la sécurité et du bon fonctionnement d'un parc éolien.

3.8 PRESENTATION DE LA SEQUENCE ERC

Des mesures d'Évitement, de Réduction ou de Compensation des impacts potentiels du projet ont été prises lors de la conception du projet, ou seront prises pendant ou après la construction du parc. Ces mesures peuvent être regroupées en quatre classes distinctes, définies comme suit :

- Les mesures d'évitement : il s'agit des dispositions prises dès la conception du projet et qui visent à réduire, voire même à éviter certains impacts possibles du projet ; Les mesures préventives ont été prises lors de la conception du projet, dans la démarche de définition des variantes successives qui s'est conclue par le choix du scénario d'implantation retenu.
- Les mesures réductrices : elles cherchent, dans la mesure du possible, à réduire ou à supprimer les impacts de la variante retenue.
- Enfin, les mesures compensatoires : ce sont les mesures prises pour compenser les impacts effectifs de la variante retenue qui n'auront pu être évités, supprimés ou réduits ni lors de la conception du projet, ni par les mesure réductrices.
- Des mesures d'accompagnement peuvent aussi être prévues afin de mettre en place des actions au niveau locale en lien direct avec le projet éolien pour en phase exploitation, valoriser la communication autour du projet en lui-même ou de l'éolien de manière générale.

3.8.1 MESURES, IMPACTS RESIDUELS ET MONTANT GLOBAL DES MESURES

Les tableaux pages suivantes présentent les principales mesures prises dans le cadre du projet éolien du Bel-Hérault, ainsi que les impacts résiduels du projet et le montant global des mesures.

| THEMES | NATURE DE L'IMPACT | DUREE | DIRECT / INDIRECT | IMPACT BRUT | MESURE | COÛTS | IMPACT RESIDUEL | IMPACT CUMULE |
|---|--|--|-------------------|-------------|--|--|-----------------|---------------|
| MILIEU HUMAIN | | | | | | | | |
| GEOLOGIE ET SOL | Phase chantier : Impact faible lors de la mise en place des fondations, des plateformes, des réseaux enterrés et des chemins d'accès. Impact faible lors du stockage des terres extraites. | P | D | FAIBLE | E : Réaliser un levé topographique ; E : Réaliser une étude géotechnique ; | Inclus dans les coûts du chantier et du projet | FAIBLE | NUL |
| | Phase d'exploitation : Impact négligeable compte tenu du peu d'interventions nécessaires et de la faible emprise au sol de la centrale | - | - | NEGLIGEABLE | R : Gérer les matériaux issus des décaissements ; | | NEGLIGEABLE | |
| | Phase de démantèlement : Impacts faibles liés au démantèlement des installations et à la remise en état des terrains. | T | D | FAIBLE | R : Mettre en œuvre les prescriptions relatives au sol et au sous-sol en matière de démantèlement éolien. | | FAIBLE | |
| HYDROGEOLOGIE ET HYDROGRAPHIE | Phases chantier et de démantèlement : Pas d'impact sur les eaux superficielles, les milieux aquatiques et les zones humides et l'eau potable. | - | - | NUL | E : Préserver l'écoulement des eaux lors des précipitations ; R : Prévenir tout risque de pollution accidentelle des eaux superficielles et souterraines. | Inclus dans les coûts du chantier et du projet | NUL | NUL |
| | Impact négligeable lié au risque de pollution sur les eaux superficielles et souterraines. | - | - | NEGLIGEABLE | | | NEGLIGEABLE | |
| | Impact faible sur les eaux souterraines en raison de l'imperméabilisation des sols. | T (base de vie, tranchées) et P (fondations, plateformes, accès) | D | FAIBLE | | | FAIBLE | |
| | Phase d'exploitation : Pas d'impact sur les eaux superficielles, les eaux souterraines, les milieux aquatiques et les zones humides et l'eau potable. | - | - | NUL | | | NUL | |
| | Impact négligeable lié au risque de pollution sur les eaux superficielles et souterraines. | - | - | NEGLIGEABLE | | | NEGLIGEABLE | |
| THEMES | NATURE DE L'IMPACT | DUREE | DIRECT / INDIRECT | IMPACT BRUT | MESURE | COÛTS | IMPACT RESIDUEL | IMPACT CUMULE |
| RELIEF | Phases chantier et de démantèlement : Topographie locale ponctuellement modifiée. Phase d'exploitation : Remaniements de terrain négligeables. | T | D | FAIBLE | - | - | FAIBLE | NUL |
| CLIMAT | Toutes phases confondues : Pas d'impact. | - | - | NUL | - | - | NUL | NUL |
| QUALITE DE L'AIR | Phases chantier et de démantèlement : Risque de formation de poussières en période sèche. | T | D | FAIBLE | R : Limiter la formation de poussières. | Inclus dans les coûts du chantier | NEGLIGEABLE | NUL |
| | Phase d'exploitation : De par sa production d'électricité d'origine renouvelable, le parc éolien du Bel-Hérault évite la consommation de charbon, fioul et de gaz, ressources non renouvelables, et permet ainsi d'éviter la production de 24 570 t de CO ₂ . | P | D | MODERE | | | MODERE | FORT |
| AMBIANCE LUMINEUSE | Phases chantier et de démantèlement : Impact sur l'ambiance lumineuse locale équivalent aux travaux agricoles habituels. | T | D | NEGLIGEABLE | R : Synchroniser les feux de balisage. | Inclus dans les coûts du projet | NEGLIGEABLE | NUL |
| | Phase d'exploitation : Risque d'impact sur l'ambiance lumineuse locale en raison du balisage lumineux. | P | D | MODERE | | | FAIBLE | MODERE |
| AMBIANCE ACOUSTIQUE | Phase chantier : Risque d'impact sur l'ambiance sonore locale en raison du passage des camions à proximité des habitations et de certains travaux particulièrement bruyants. | T | D | FAIBLE | R : Réduire les nuisances sonores pendant le chantier ; S : Suivi acoustique après la mise en service du parc. | Inclus dans les coûts du chantier et du projet | FAIBLE | NUL |
| | Phase d'exploitation : Risque d'impact sur l'ambiance sonore locale en mode de fonctionnement normal des éoliennes. | P | D | MODERE | | | NEGLIGEABLE | NEGLIGEABLE |
| MILIEU PAYSAGER ET PATRIMONIAL | | | | | | | | |
| INTER-VISIBILITE AVEC LES PARCS EOLIENS EXISTANTS | Phase d'exploitation : Aire d'étude éloignée : S'inscrivant harmonieusement dans le contexte éolien global et présentant une géométrie cohérente avec les parcs de Noyers-Saint-Martin et Thieux, Nordex XXXVIII et des Hauts Bouleaux, le futur parc ne modifiera pas profondément la structure du motif éolien existant ; | P | D | FAIBLE | | | FAIBLE | MODERE |
| | Aire d'étude rapprochée : A mesure que l'observateur se rapproche du futur parc du Bel-Hérault, celui-ci devient plus prégnant, et il complète le motif éolien. Toutefois, dans la majorité des cas, son insertion restera discrète, en cohérence avec l'existant. Il ne modifiera donc pas la structure du tissu éolien global ; | | | | | | | |
| | Aire d'étude immédiate : Longeant la zone d'implantation potentielle à l'Ouest, les parcs éoliens de Noyers-Saint-Martin et Thieux, ainsi que le parc Nordex XXXVIII présentent une inter-visibilité incontestable avec le futur parc du Bel-Hérault. Néanmoins, le futur parc s'intègre bien au contexte existant, et le complète de manière harmonieuse et régulière dans l'espace. De nombreuses fois, sur certaines vues, le parc vient occuper un nouvel angle sur l'horizon. | P | D | FORT | | | FORT | |

| THEMES | NATURE DE L'IMPACT | DUREE | DIRECT / INDIRECT | IMPACT BRUT | MESURE | COÛTS | IMPACT RESIDUEL | IMPACT CUMULE |
|---|---|-------|-------------------|-------------|---|---|-----------------|---------------|
| PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION | Phase d'exploitation : Aire d'étude éloignée : De par leur grande ouverture, les axes de communication de l'aire d'étude éloignée présenteront pour la plupart des vues sur le projet. C'est le cas par exemple de la D58. Toutefois, divers masques (notamment le relief ou les boisements) atténueront la présence visuelle du futur parc du Bel-Hérault dans cette aire d'étude, où il est encore peu prégnant du fait du facteur d'éloignement ; Aire d'étude rapprochée : La plupart des axes de communication n'offriront pas de vues où le futur parc sera visible intégralement. C'est le cas de la D151, de la D958 ou de la D910. Les axes parcourant le fond de la vallée de la Brèche posséderont un impact faible. En effet, les ondulations du relief et la végétation masqueront partiellement voire totalement les machines du projet Bel-Hérault. De plus, lorsque des vues existeront, l'impact du futur parc restera faible de par son intégration au sein du motif éolien global, ce qui atténuera sa présence visuelle ; Aire d'étude immédiate : Les axes de communication seront fortement impactés par l'implantation du futur parc, leurs tracés passant à proximité des futures éoliennes. C'est le cas des départementales 01 ou 74 par exemple (à peu près 350 véhicules par jours). Les arbres d'alignement qui les bordent seront néanmoins des masques à la perception qui masqueront partiellement le parc du Bel-Hérault. | P | D | FAIBLE | | | FAIBLE | MODERE |
| | | P | D | FORT | C : Enfouissement des lignes basse-tension sur 1 km au niveau de la zone de projet ; | 243 949 € | FORT | |
| PERCEPTION DEPUIS LES BOURGS | Phase chantier : Introduction d'une ambiance industrielle dans le dans le contexte rural environnant. Phase d'exploitation : Aire d'étude éloignée : Les bourgs de l'aire d'étude éloignée seront peu impactés par le futur parc du Bel-Hérault. En effet, depuis les sorties et périphéries des bourgs, le parc est soit dissimulé par le relief, soit faiblement visible, sa prégnance étant atténuée par la distance et ses éoliennes insérées dans un tissu éolien dense et important. L'impact sera donc nul à faible notamment depuis les bourgs de Saint-Martin-aux-Bois, d'Allonne, de Cathieux, ou encore depuis l'agglomération de Beauvais ; Aire d'étude rapprochée : Dans cette aire d'étude, la visibilité des éoliennes va encore dépendre des masques extérieurs aux bourgs, comme le relief ou la végétation. C'est le cas du village de Bulle situé dans la vallée de la Brèche. En revanche, depuis les autres sorties de bourgs, plus exposées, des vues existeront. C'est le cas par exemple des bourgs de Mesnil-sur-Bulles ou Noyers-Saint-Martin. Toutefois, l'implantation du projet en superposition ou en continuation de lignes d'éoliennes existantes diminue son impact visuel. Depuis le sud de Montreuil-sur-Brèche, il existera un covisibilité entre le village, le projet et la vallée de la Brèche. L'impact sera toutefois globalement faible . | T | D | FAIBLE | R : Remise en état du site en fin de chantier ; | Inclus dans les coûts du projet | FAIBLE | NUL |
| | | P | D | FAIBLE | | | FAIBLE | MODERE |
| PERCEPTION DEPUIS LES BOURGS | Aire d'étude immédiate : L'impact du parc éolien sur les bourgs est directement lié à leur implantation dans la plaine cultivée, où les masques à la perception sont peu nombreux. Les entrées et sorties de bourg, qui donnent directement sur les champs seront des lieux privilégiés de vues vers le futur parc. C'est le cas de la sortie Nord-Est du bourg de Montreuil-sur-Brèche, la sortie Nord de Quesnel, Aubry, ou encore la sortie Nord de Fresnoy. Les centres-bourgs en revanche présenteront peu de fenêtres de perception, dû au bâti et à la végétation. Dans la plupart des cas, seules les pales des éoliennes dépasseront au-dessus des habitations. L'étude des variantes a permis de diminuer les impacts potentiels qui auraient pu être très forts. | P | D | FORT | E : Choix d'implantation et de matériel ; E : Atténuation de l'aspect industriel provisoire du chantier ; R : Réduction du nombre d'éoliennes (passage de 8 à 8 éoliennes) limitant l'encercllement des hameaux et supprimant le mitage du parc en lui-même (regroupement des éoliennes) ; R : Intégration des éléments connexes au parc éolien ; R : Bourse aux arbres pour les communes d'accueil du projet et les communes limitrophes ; | Inclus dans les coûts du projet Perte estimée à plus d'un million d'euros pour le porteur de projet et perte de recettes fiscales pour les territoires | FORT | MODERE |
| PERCEPTION DEPUIS LES VALLEES | Phase d'exploitation : Aire d'étude rapprochée : Les éoliennes du projet ne seront pas visibles depuis les vallées. C'est le cas par exemple depuis la vallée de la Brèche. En effet, le choix de la variante finale du projet permet de minimiser au maximum les impacts visuels sur cette vallée. C'était l'un des enjeux forts du SRE. Il existera cependant des lieux (Sud de Montreuil-sur-Brèche) où les futures éoliennes et la vallée seront visibles de manière concomitante ; Aire d'étude immédiate : Depuis le fond de la vallée de la Brèche les éoliennes du projet ne sont pas visibles. Cependant depuis les points de vue pris sur les versants notamment au niveau de la sortie de Montreuil-sur-Brèche, le futur projet sera en partie visible. | P | D | MODERE | | Inclus dans les coûts du projet | MODERE | MODERE |
| PERCEPTION DEPUIS LES FERMES ISOLEES | Phase d'exploitation : Aire d'étude immédiate : Implantée dans un espace ouvert de plaines, la ferme isolée de Conjoie, (moins de 10 habitants) sera inmanquablement impactée par le futur parc du Bel-Hérault, qui dominera la scène au milieu des parcelles cultivées. Néanmoins, cet impact est à nuancer par la présence d'une ceinture végétale autour de la ferme, qui limite en partie les vues. | P | D | FORT | | 15 000 € | FORT | |

| THEMES | NATURE DE L'IMPACT | DUREE | DIRECT / INDIRECT | IMPACT BRUT | MESURE | COÛTS | IMPACT RESIDUEL | IMPACT CUMULE |
|---|--|-------|-------------------|-------------|--|---|-----------------|---------------|
| PERCEPTION DEPUIS LES CHEMINS DE RANDONNEE ET LES BELVEDERES | Phase d'exploitation ; Aire d'étude éloignée : Profitant des masques offerts par les ondulations du relief et les masques bâtis des bourgs qu'ils traversent, les chemins de randonnée de l'aire d'étude éloignée ne seront que très peu impactés par le futur parc, des vues ponctuelles sur le futur parc n'existant que dans les espaces ouverts. Néanmoins, la prégnance du projet du Bel-Hérault sera faible du fait de son éloignement et de son insertion dans le motif éolien existant ; Aire d'étude rapprochée : Silonnant des espaces le plus souvent boisés ou insérés au creux des variations de la topographie, les chemins de randonnée inclus dans le périmètre de l'aire d'étude rapprochée ne présentent pas d'impacts. C'est notamment le cas du GR 124. En revanche lorsque l'environnement est ouvert et en surplomb du territoire, il existera des vues où le parc sera intégralement perceptible, bien qu'intégré au motif éolien global ; Aire d'étude immédiate : L'impact lié à la présence d'un itinéraire de randonnée au sein de l'aire d'étude immédiate est fort. Le GR 124 sillonne la plaine cultivée et très peu d'obstacles visuels se présentent. L'étude des variantes a permis de diminuer les impacts potentiels qui auraient pu être très forts | P | D | FAIBLE | | | FAIBLE | |
| | | P | D | FORT | A : Création d'un parcours santé ; A : Installation de panneaux explicatifs le long de l'itinéraire de randonnée (GR124) traversant la zone de projet. | 53 400 € 4 500 € | MODERE | |
| PERCEPTION ET COVISIBILITE/ LE PATRIMOINE ET LES SITES PROTEGES | Phase d'exploitation ; Aire d'étude immédiate : L'église de Catillon, et la ferme de Ponceaux, respectivement situées sur les communes de Catillon-Fumechon et Montreuil-sur-Brèche (monuments historiques inscrits de l'aire d'étude immédiate) ne seront pas impactées par le futur parc du fait de leur insertion dans la trame bâtie de leur commune d'accueil ; Aire d'étude éloignée : De nombreux monuments historiques ponctuent l'aire d'étude éloignée mais ne possèdent pas de sensibilité particulière. La ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois constitue le principal enjeu de l'aire d'étude éloignée, identifié dans le SRE picard. L'impact sera nul et il n'existera aucune covisibilité entre l'abbaye et le projet du Bel-Hérault. L'impact sera nul également depuis les différents monuments et sites situés au Sud de l'aire (le donjon de Clermont, l'église d'Alonne ou encore la Ferme du Gros Chêne) ; Aire d'étude rapprochée : Seul élément de patrimoine de l'aire d'étude rapprochée à présenter un enjeu, la Nécropole de Noyers-Saint-Martin sera modérément impactée par le futur parc Bel-Hérault. Un des accès à la ferme du Grand Mesnil, qui est inscrite au titre de monuments historiques, possède une fenêtre ponctuelle vers le projet. Cependant le futur parc ne sera pas visible depuis le cœur de la ferme. Les éoliennes du projet s'implanteront en arrière des machines du parc de Noyers-Saint-Martin et Thieux, de Nordex XXVIII, des Hauts Bouleaux, du Champ Feuillant et de Campremy / Bonvillers, et donc densifieront le motif éolien existant. | - | - | NUL | | | NUL | |
| | | P | D | FAIBLE | | | FAIBLE | MODERE |
| | | P | D | MODERE | | | MODERE | |
| THEMES | NATURE DE L'IMPACT | DUREE | DIRECT / INDIRECT | IMPACT BRUT | MESURE | COÛTS | IMPACT RESIDUEL | IMPACT CUMULE |
| MILIEU NATUREL | | | | | | | | |
| FLORE ET VEGETATIONS | Toutes phases confondues : Pas d'impact sur les végétations à enjeu et sur les espèces végétales d'enjeu. | - | - | NUL | E : Choix du site ; E : Choix du projet ; R : Réaliser un contrôle des enjeux écologiques au début du chantier par un écologue ; R : Planter des taxons indigènes ou assimilés en région Hauts-de-France ; R : Eviter la prolifération d'espèces invasives ; | Inclus dans les coûts du projet et du chantier | NUL | NUL |
| | Phase chantier : Impacts au maximum faibles pour les autres espèces ; Impact faible sur les Busards en période d'hivernage et de migration ; Impact moyen à fort si nidification au sein de l'aire d'étude immédiate et début des travaux en période de nidification (abandon du site de nidification possible). | T | D | FAIBLE | R : Choisir une période de chantier adaptée pour la réalisation des travaux ; | Inclus dans les coûts du projet et du chantier | NUL | |
| AVIFAUNE | | T | D | FAIBLE | R : Réaliser une expertise ornithologique préalable ; | 2 000 € HT | FAIBLE | NUL |
| | Phase d'exploitation : Impact faible (risques de collisions et perturbation des routes de vol des migrateurs). | P | D | FAIBLE | Mesures de « non-pertes nettes » ; S : Suivis réglementaires (mortalité et en nacelle). E : Respect d'une garde au sol de 30 m ; | 48 000 € 35 000 € / an, soit 105 000 € sur 20 ans (mortalité) 9 000 € / an, soit 27 000 € sur 20 ans (nacelle) Inclus dans les coûts du projet | FAIBLE | FAIBLE |
| CHIROPTERE | Phase chantier : Pas d'impact pour l'ensemble des espèces concernant la perturbation du domaine vital. | - | - | NUL | E : Respect d'une distance de 200 m en bout de pale à l'ensemble des éléments boisés et des haies (par la suppression de 2 éoliennes et donc d'une perte de production) ; | | NUL | NUL |

| THEMES | NATURE DE L'IMPACT | DUREE | DIRECT / INDIRECT | IMPACT BRUT | MESURE | COÛTS | IMPACT RESIDUEL | IMPACT CUMULE | |
|-------------------------------------|---|---|-------------------|-------------|---|--|--|---------------|-------------|
| | <p>Phase d'exploitation :</p> <p>Risque de collisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> « Faibles » (Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelles de Nathusius et de Kuhl, pour l'ensemble des espèces précitées) « Pas d'impact négatif » pour l'ensemble des autres espèces (Grand Murin, Noctule commune, Pipistrelle Pygmée et Séroline commune). <p>Risque de perturbation : Ne générant « pas d'impact négatif » en ce qui concerne les risques de perturbation du domaine vital pour l'ensemble des espèces sélectionnées.</p> | P | D | FAIBLE | <p>R : Limiter l'attractivité des plateformes pour les oiseaux et les chiroptères ;</p> <p>R : Supprimer l'éclairage au pied des éoliennes ;</p> <p>R : Eloignement par rapport aux structures ligneuses ;</p> <p>R : Mise en drapeau (par pitch des pales = frein aérodynamique) de l'ensemble des éoliennes du parc par vent faible (vent < à la valeur seuil de production d'électricité (cut-in-speed) ;</p> <p>R : Régulation du fonctionnement des éoliennes du parc (80 % de l'activité chronologique mise en sécurité) ;</p> <p>Mesures de « non-pertes nettes » ;</p> <p>S : Suivis réglementaires (mortalité et en nacelle).</p> | <p>Inclus dans les coûts du projet et du chantier</p> <p>5,8 % de la production</p> <p>48 000 €</p> <p>35 000 € / an, soit 105 000 € sur 20 ans (mortalité)</p> <p>9 000 € / an, soit 27 000 € sur 20 ans (nacelle).</p> | FAIBLE | FAIBLE | |
| AUTRES GROUPES FAUNISTIQUES | Toutes phases confondues : Pas d'impact. | - | - | NUL | | | NUL | NUL | |
| MILIEU HUMAIN | | | | | | | | | |
| CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE | Dérogation | Phases chantier et de démantèlement : Pas d'impact. | - | - | NUL | | NUL | NUL | |
| | | Phase d'exploitation : Possibilité d'un impact négligeable en fonction des convictions personnelles des personnes vis-à-vis de l'éolien. | P | D | NEGLIGEABLE | | NEGLIGEABLE | NEGLIGEABLE | |
| | Logement | Toutes périodes confondues : Pas d'impact sur le parc de logements. | - | - | NUL | | NUL | NUL | |
| | Economie | Phases chantier et de démantèlement : Impact positif sur l'économie locale grâce à l'utilisation d'entreprises locales (ferrailage, centrales béton, électricité, etc.) et à l'augmentation de l'activité de service (hôtels, restaurants, etc.). | T | D & I | FAIBLE | | | FAIBLE | NUL |
| | | Phase d'exploitation : Impact sur l'emploi au niveau local et régional. | P | D | FAIBLE | | | FAIBLE | FAIBLE |
| | Impact sur l'économie locale par l'intermédiaire des budgets des collectivités locales. | P | D | MODERE | | | MODERE | MODERE | |
| THEMES | NATURE DE L'IMPACT | DUREE | DIRECT / INDIRECT | IMPACT BRUT | MESURE | COÛTS | IMPACT RESIDUEL | IMPACT CUMULE | |
| CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE | Activités agricoles | Phase chantier : Gel de 2,37 ha des parcelles agricoles des communes d'accueil du projet. | T | D | MODERE | R : Limiter l'emprise des plateformes ; | Inclus dans les coûts du chantier et du projet | FAIBLE | NUL |
| | | Phase d'exploitation : Gel de 1,97 ha des parcelles agricoles des communes d'accueil du projet. | P | D | FAIBLE | R : Conserver les bénéfices agronomiques et écologiques du site ; | | FAIBLE | FAIBLE |
| | | Phase de démantèlement : Retour des terres à leur état d'origine. | T | D | NEGLIGEABLE | C : Dédommagement en cas de dégâts ; C : Indemnisation des propriétaires. | | NEGLIGEABLE | NEGLIGEABLE |
| INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT | | Phases chantier et de démantèlement : Augmentation du trafic dans la plaine, particulièrement au moment du coulage des fondations ; | T | D | FAIBLE | R : Gérer la circulation des engins de chantier. | Inclus dans les coûts du chantier | FAIBLE | NUL |
| | | Risque de détérioration des voiries empruntées en raison du passage répété d'engins lourds. | P | D | MODERE | | | MODERE | |
| | | Phase d'exploitation : Aucun impact sur les conducteurs ; | - | - | NUL | | | NUL | NEGLIGEABLE |
| | | Augmentation négligeable du trafic lié à la maintenance ; | P | D | NEGLIGEABLE | | | NEGLIGEABLE | |
| ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS | | Risque d'impact sur les infrastructures existantes. | P | D | FAIBLE | | | FAIBLE | FAIBLE |
| | | Phases chantier et de démantèlement : Effarouchement des espèces chassables présentes sur le site en raison de l'augmentation de la fréquentation ; | T | D | FAIBLE | R : Prévenir le risque d'accidents de promeneurs durant la phase chantier ; | Inclus dans les coûts du chantier et du projet | FAIBLE | NUL |
| | | Gêne des chemins de randonnées présents à proximité. | T | D | MODERE | A : Informer les promeneurs sur le parc éolien ; | | NUL | NUL |
| RISQUES NATURELS | | Phase d'exploitation : Pas d'impact sur la chasse ; | - | - | NUL | A : Création d'un parcours de santé (vélo et marche). | 1 780 €/an sur 30 ans | NUL | FAIBLE |
| | | Risque d'impact sur les chemins de randonnée existants. | P | D | FAIBLE | E : Réaliser une étude géotechnique. | Inclus dans les coûts du chantier | NUL | NUL |
| RISQUES TECHNOLOGIQUES | | Phase chantier : Pas d'impact sur les risques technologiques et TMD ; | - | - | NUL | | Inclus dans les coûts du chantier | NUL | NUL |
| | | Possibilité de découverte d'engins de guerre lors de la réalisation des fondations ou des tranchées. | T | D | FAIBLE | | | FAIBLE | |
| | | Phase d'exploitation : Pas d'impact sur les risques technologiques. | - | - | NUL | R : Sécuriser le site du projet en cas de découverte « d'engins de guerre ». | | NUL | NUL |
| | | Phase de démantèlement : Pas d'impact sur les risques technologiques et TMD ; | - | - | NUL | | | NUL | NUL |
| | | Probabilité négligeable de découvrir des engins de guerre non découverts en phase chantier. | T | D | NEGLIGEABLE | | | NEGLIGEABLE | NUL |
| SERVITUDES | | Phase chantier : Pas d'impact sur les servitudes aéronautiques, radioélectriques et les radars météorologiques ; | - | - | NUL | E : Eviter l'implantation d'éoliennes dans les zones archéologiques connues ; | | NUL | NUL |
| | | Possibilité de découverte de vestiges archéologiques ; | T | D | FAIBLE | | NEGLIGEABLE | | |
| | | Possibilité d'impact sur la ligne électrique basse tension. | T | D | MODERE | E : Suivre les recommandations des gestionnaires | NUL | NUL | |

| THEMES | NATURE DE L'IMPACT | DUREE | DIRECT / INDIRECT | IMPACT BRUT | MESURE | COÛTS | IMPACT RESIDUEL | IMPACT CUMULE |
|--------------|--|-------|-------------------|-------------|--|---|-----------------|---------------|
| SERVITUDES | Phase d'exploitation ; Pas d'impact sur les servitudes aéronautiques, radioélectriques, les radars météorologiques et sur les vestiges archéologiques ; | - | - | NUL | d'infrastructures existantes en phase chantier ; R : Rétablir la réception télévisuelle en cas de problèmes ; R : Enterrer partiellement la ligne HTA. | Inclus dans les coûts du chantier et du projet 243 949 € | NUL | NUL |
| | Possibilité d'impact sur la ligne électrique existante ; | P | D | FAIBLE | | | FAIBLE | |
| | Possibilité d'impact sur la réception télévisuelle des riverains. | P | D | MODERE | | | NEGLIGEABLE | |
| | Phase de démantèlement ; Pas d'impact sur les servitudes aéronautiques, radioélectriques et les radars météorologiques ; | - | - | NUL | | | NUL | |
| | Possibilité négligeable de découverte de vestiges archéologiques ; | T | D | NEGLIGEABLE | | | NEGLIGEABLE | |
| | Possibilité d'impact sur la ligne électrique basse tension. | T | D | MODERE | | | NUL | |
| SANTÉ | Déchets Phases chantier et de démantèlement ; Risque d'impact des déchets sur l'environnement. | T | D | MODERE | R : Gestion des déchets. | Inclus dans les coûts du chantier et du projet | NEGLIGEABLE | NEGLIGEABLE |
| | Phase d'exploitation ; Risque d'impact des déchets sur l'environnement. | T | D | FAIBLE | | | NEGLIGEABLE | |
| | Autres impacts Phases chantier et de démantèlement ; Les vibrations et odeurs n'impacteront que très faiblement les riverains. | T | D | NEGLIGEABLE | | | NEGLIGEABLE | |
| | Phase d'exploitation ; Aucun impact lié aux infrasons, aux basses fréquences, aux champs électromagnétiques n'est attendu. De plus, le parc éolien respecte la réglementation en vigueur au sujet des effets stroboscopiques. | - | - | NUL | | | NUL | |
| TOTAL | | | | | | 498 849 | euros | |

3.8.2 COMPARAISON DES IMPACTS ENTRE LE PROJET 2019 (8 EOLIENNES) ET LE PROJET 2021 (6 EOLIENNES)

Suite à la demande de compléments, l'implantation du projet éolien du Bel-Hérault a été modifiée, passant de 8 éoliennes à 6. Les impacts du projet s'en sont donc trouvés modifiés également. Le tableau suivant présente un comparatif des impacts bruts et résiduels des deux projets.

| THEMES | NATURE DE L'IMPACT INITIAL | IMPACT BRUT INITIAL | NATURE DE L'IMPACT ACTUEL | IMPACT BRUT ACTUEL | REMARQUE | IMPACT RESIDUEL INITIAL | IMPACT RESIDUEL ACTUEL |
|---|--|---------------------|--|--------------------|---|-------------------------|------------------------|
| MILIEU PAYSAGER ET PATRIMONIAL | | | | | | | |
| INTER-VISIBILITE AVEC LES PARCS EOLIENS EXISTANTS | Phase d'exploitation ; Aire d'étude éloignée : S'inscrivant harmonieusement dans le contexte éolien global et présentant une géométrie cohérente avec les parcs de Noyers-Saint-Martin et Thieux, Nordex XXXVIII et des Hauts Bouleaux, le futur parc ne modifiera pas profondément la structure du motif éolien existant ; | FAIBLE | Phase d'exploitation ; Aire d'étude éloignée : S'inscrivant harmonieusement dans le contexte éolien global et présentant une géométrie cohérente avec les parcs de Noyers-Saint-Martin et Thieux, Nordex XXXVIII et des Hauts Bouleaux, le futur parc ne modifiera pas profondément la structure du motif éolien existant ; | FAIBLE | Concernant l'inter-visibilité, la modification de l'implantation n'a pas entraîné de modification significative des impacts bruts du projet. Les impacts résiduels sont également identiques. | FAIBLE | FAIBLE |
| | Aire d'étude rapprochée : A mesure que l'observateur se rapproche du futur parc du Bel-Hérault, celui-ci devient plus prégnant, et il complète le motif éolien. Toutefois, dans la majorité des cas, son insertion restera discrète, en cohérence avec l'existant. Il ne modifiera donc pas la structure du tissu éolien global ; | | Aire d'étude rapprochée : A mesure que l'observateur se rapproche du futur parc du Bel-Hérault, celui-ci devient plus prégnant, et il complète le motif éolien. Toutefois, dans la majorité des cas, son insertion restera discrète, en cohérence avec l'existant. Il ne modifiera donc pas la structure du tissu éolien global ; | | | | |
| | Aire d'étude immédiate : Longeant la zone d'implantation potentielle à l'Ouest, les parcs éoliens de Noyers-Saint-Martin et Thieux, ainsi que le parc Nordex XXVIII présentent une inter-visibilité incontestable avec le futur parc du Bel-Hérault. Néanmoins, le futur parc s'intègre bien au contexte existant, et le complète de manière harmonieuse et régulière dans l'espace. De nombreuses fois, sur certaines vues, le parc vient occuper un nouvel angle sur l'horizon. | FORT | Aire d'étude immédiate : Longeant la zone d'implantation potentielle à l'Ouest, les parcs éoliens de Noyers-Saint-Martin et Thieux, ainsi que le parc Nordex XXVIII présentent une inter-visibilité incontestable avec le futur parc du Bel-Hérault. Néanmoins, le futur parc s'intègre bien au contexte existant, et le complète de manière harmonieuse et régulière dans l'espace. De nombreuses fois, sur certaines vues, le parc vient occuper un nouvel angle sur l'horizon. | FORT | | FORT | FORT |
| PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION | Phase d'exploitation ; Aire d'étude éloignée : De par leur grande ouverture, les axes de communication de l'aire d'étude éloignée présenteront pour la plupart des vues sur le projet. C'est le cas par exemple de la D58. Toutefois, divers masques (notamment le relief ou les boisements) atténueront la présence visuelle du futur parc du Bel-Hérault dans cette aire d'étude, où il est encore peu prégnant du fait du facteur d'éloignement ; | FAIBLE | Phase d'exploitation ; Aire d'étude éloignée : De par leur grande ouverture, les axes de communication de l'aire d'étude éloignée présenteront pour la plupart des vues sur le projet. C'est le cas par exemple de la D58. Toutefois, divers masques (notamment le relief ou les boisements) atténueront la présence visuelle du futur parc du Bel-Hérault dans cette aire d'étude, où il est encore peu prégnant du fait du facteur d'éloignement ; | FAIBLE | La modification de l'implantation n'a pas entraîné de modification significative des impacts bruts du projet depuis les axes de communication. Les impacts résiduels sont également identiques. | FAIBLE | FAIBLE |
| | Aire d'étude rapprochée : La plupart des axes de communication n'offriront pas de vues où le futur parc sera visible intégralement. C'est le cas de la D151, de la D958 ou de la D916. En effet, les ondulations du relief et la végétation masqueront partiellement voire totalement les machines du projet Bel-Hérault. De plus, lorsque des vues existeront, l'impact du futur parc restera faible de par son intégration au sein du motif éolien global, ce qui atténuera sa présence visuelle ; | | Aire d'étude rapprochée : La plupart des axes de communication n'offriront pas de vues où le futur parc sera visible intégralement. C'est le cas de la D151, de la D958 ou de la D916. Les axes parcourant le fond de la vallée de la Brèche posséderont un impact faible. En effet, les ondulations du relief et la végétation masqueront partiellement voire totalement les machines du projet Bel-Hérault. De plus, lorsque des vues existeront, l'impact du futur parc restera faible de par son intégration au sein du motif éolien global, ce qui atténuera sa présence visuelle ; | | | | |
| | Aire d'étude immédiate : Les axes de communication seront fortement impactés par l'implantation du futur parc, leurs tracés passant à proximité des futures éoliennes. C'est le cas des départementales 61 ou 74 par exemple (à peu près 350 véhicules par jours). Les arbres d'alignement qui les bordent seront néanmoins des masques à la perception qui masqueront partiellement le parc du Bel-Hérault. | FORT | Aire d'étude immédiate : Les axes de communication seront fortement impactés par l'implantation du futur parc, leurs tracés passant à proximité des futures éoliennes. C'est le cas des départementales 61 ou 74 par exemple (à peu près 350 véhicules par jours). Les arbres d'alignement qui les bordent seront néanmoins des masques à la perception qui masqueront partiellement le parc du Bel-Hérault. | FORT | | FORT | FORT |
| PERCEPTION DEPUIS LES BOURGS | Phase chantier : Introduction d'une ambiance industrielle dans le dans le contexte rural environnant. | FAIBLE | Phase chantier : Introduction d'une ambiance industrielle dans le dans le contexte rural environnant. | FAIBLE | | FAIBLE | FAIBLE |

| THEMES | NATURE DE L'IMPACT INITIAL | IMPACT BRUT INITIAL | NATURE DE L'IMPACT ACTUEL | IMPACT BRUT ACTUEL | REMARQUE | IMPACT RESIDUEL INITIAL | IMPACT RESIDUEL ACTUEL | |
|---|---|---------------------|--|--------------------|--|-------------------------|------------------------|--------|
| PERCEPTION DEPUIS LES BOURGS | Phase d'exploitation : Aire d'étude éloignée : Les bourgs de l'aire d'étude éloignée seront peu impactés par le futur parc du Bel-Hérault. En effet, depuis les sorties et périphéries des bourgs, le parc est soit dissimulé par le relief, soit faiblement visible, sa prégnance étant atténuée par la distance et ses éoliennes insérées dans un tissu éolien dense et important ; | | Phase d'exploitation : Aire d'étude éloignée : Les bourgs de l'aire d'étude éloignée seront peu impactés par le futur parc du Bel-Hérault. En effet, depuis les sorties et périphéries des bourgs, le parc est soit dissimulé par le relief, soit faiblement visible, sa prégnance étant atténuée par la distance et ses éoliennes insérées dans un tissu éolien dense et important. L'impact sera donc nul à faible notamment depuis les bourgs de Saint-Martin-aux-Bois, d'Allonne, de Cathieux ou encore depuis l'agglomération de Beauvais ; | | | | | |
| | Aire d'étude rapprochée : Dans cette aire d'étude, la visibilité des éoliennes va encore dépendre des masques extérieurs aux bourgs, comme le relief ou la végétation. C'est le cas du village de Bulle situé dans la vallée de la Brèche. En revanche, depuis les autres sorties de bourgs, plus exposées, des vues existeront. C'est le cas par exemple des bourgs de Mesnil-sur-Bulles ou Noyers-Saint-Martin. Toutefois, l'implantation du projet en superposition ou en continuation de lignes d'éoliennes existantes diminue son impact visuel ; | FAIBLE | Aire d'étude rapprochée : Dans cette aire d'étude, la visibilité des éoliennes va encore dépendre des masques extérieurs aux bourgs, comme le relief ou la végétation. C'est le cas du village de Bulle situé dans la vallée de la Brèche. En revanche, depuis les autres sorties de bourgs, plus exposées, des vues existeront. C'est le cas par exemple des bourgs de Mesnil-sur-Bulles ou Noyers-Saint-Martin. Toutefois, l'implantation du projet en superposition ou en continuation de lignes d'éoliennes existantes diminue son impact visuel. Depuis le sud de Montreuil-sur-Brèche, il existera un covisibilité entre le village, le projet et la vallée de la Brèche. L'impact sera toutefois globalement faible ; | FAIBLE | | | FAIBLE | FAIBLE |
| | Aire d'étude immédiate : L'impact du parc éolien sur les bourgs est directement lié à leur implantation dans la plaine cultivée, où les masques à la perception sont peu nombreux. Les entrées et sorties de bourg, qui donnent directement sur les champs seront des lieux privilégiés de vues vers le futur parc. C'est le cas de la sortie Nord-Est du bourg de Montreuil-sur-Brèche ou la sortie Nord de Quesnel-Aubry. Les centre-bourgs en revanche présenteront peu de fenêtres de perception, dû au bâti et à la végétation. Dans la plupart des cas, seules les pales des éoliennes dépasseront au-dessus des habitations. | TRES FORT | Aire d'étude immédiate : L'impact du parc éolien sur les bourgs est directement lié à leur implantation dans la plaine cultivée, où les masques à la perception sont peu nombreux. Les entrées et sorties de bourg, qui donnent directement sur les champs seront des lieux privilégiés de vues vers le futur parc. C'est le cas de la sortie Nord-Est du bourg de Montreuil-sur-Brèche, la sortie Nord de Quesnel-Aubry ou encore la sortie Nord de Fresnaux. Les centre-bourgs en revanche présenteront peu de fenêtres de perception, dû au bâti et à la végétation. Dans la plupart des cas, seules les pales des éoliennes dépasseront au-dessus des habitations. L'étude des variantes a permis de diminuer les impacts potentiels qui auraient pu être très forts. | FORT | La modification de l'implantation a permis de réduire l'impact du projet sur les bourgs les plus proches, en limitant notamment l'enclerclement des hameaux. Par ailleurs, une nouvelle mesure de réduction a été proposée (bourse aux arbres) et permet également d'atténuer les visibilités sur le parc éolien depuis les lieux de vie les plus proches de ce dernier. | TRES FORT | FORT | |
| PERCEPTION DEPUIS LES VALLEES | Phase d'exploitation : Aire d'étude rapprochée : Les éoliennes du projet ne seront pas visibles depuis les vallées. C'est le cas par exemple depuis la vallée de la Brèche. En effet, le choix de la variante finale du projet permet de minimiser au maximum les impacts visuels sur cette vallée. C'était l'un des enjeux forts du SRE ; | MODERE | Phase d'exploitation : Aire d'étude rapprochée : Les éoliennes du projet ne seront pas visibles depuis les vallées. C'est le cas par exemple depuis la vallée de la Brèche. En effet, le choix de la variante finale du projet permet de minimiser au maximum les impacts visuels sur cette vallée. C'était l'un des enjeux forts du SRE. Il existera cependant des lieux (Sud de Montreuil-sur-Brèche) où les futures éoliennes et la vallée seront visibles de manière concomitante ; | MODERE | La modification de l'implantation n'a pas entraîné de modification significative des impacts bruts du projet depuis les vallées. Les impacts résiduels sont également identiques. | MODERE | MODERE | |
| | Aire d'étude immédiate : Depuis le fond de la vallée de la Brèche les éoliennes du projet ne sont pas visibles. Cependant depuis les points de vue pris sur les versants notamment au niveau de la sortie de Montreuil-sur-Brèche, le futur projet sera en partie visible. | | Aire d'étude immédiate : Depuis le fond de la vallée de la Brèche les éoliennes du projet ne sont pas visibles. Cependant depuis les points de vue pris sur les versants notamment au niveau de la sortie de Montreuil-sur-Brèche, le futur projet sera en partie visible. | | | | | |
| THEMES | NATURE DE L'IMPACT INITIAL | IMPACT BRUT INITIAL | NATURE DE L'IMPACT ACTUEL | IMPACT BRUT ACTUEL | REMARQUE | IMPACT RESIDUEL INITIAL | IMPACT RESIDUEL ACTUEL | |
| PERCEPTION DEPUIS LES FERMES ISOLEES | Phase d'exploitation : Aire d'étude immédiate : Implantée dans un espace ouvert de plaines, la ferme isolée de Corniole (moins de 10 habitants) sera inmanquablement impactée par le futur parc du Bel-Hérault, qui dominera la scène au milieu des parcelles cultivées. Néanmoins, cet impact est à nuancer par la présence d'une ceinture végétale autour de la ferme, qui limite en partie les vues. | FORT | Phase d'exploitation : Aire d'étude immédiate : Implantée dans un espace ouvert de plaines, la ferme isolée de Corniole (moins de 10 habitants) sera inmanquablement impactée par le futur parc du Bel-Hérault, qui dominera la scène au milieu des parcelles cultivées. Néanmoins, cet impact est à nuancer par la présence d'une ceinture végétale autour de la ferme, qui limite en partie les vues. | FORT | La modification de l'implantation n'a pas entraîné de modification significative des impacts bruts du projet depuis les fermes isolées. Les impacts résiduels sont également identiques. | FORT | FORT | |
| PERCEPTION DEPUIS LES CHEMINS DE RANDONNEE ET LES BELVEDERES | Phase d'exploitation : Aire d'étude éloignée : Profitant des masques offerts par les ondulations du relief et les masques bâtis des bourgs qu'ils traversent, les chemins de randonnée de l'aire d'étude éloignée ne seront que très peu impactés par le futur parc, des vues ponctuelles sur le futur parc n'existant que dans les espaces ouverts. Néanmoins, la prégnance du projet du Bel-Hérault sera faible du fait de son éloignement et de son insertion dans le motif éolien existant ; | FAIBLE | Phase d'exploitation : Aire d'étude éloignée : Profitant des masques offerts par les ondulations du relief et les masques bâtis des bourgs qu'ils traversent, les chemins de randonnée de l'aire d'étude éloignée ne seront que très peu impactés par le futur parc, des vues ponctuelles sur le futur parc n'existant que dans les espaces ouverts. Néanmoins, la prégnance du projet du Bel-Hérault sera faible du fait de son éloignement et de son insertion dans le motif éolien existant ; | FAIBLE | La modification de l'implantation n'a pas entraîné de modification significative des impacts bruts du projet depuis les chemins de randonnée et les belvédères. Les impacts résiduels sont également identiques, les mesures « Création d'un parcours santé » et « Installation de panneaux explicatifs le long de l'itinéraire de randonnée GR124 » étant conservées. | FAIBLE | FAIBLE | |
| | Aire d'étude rapprochée : Silonnant des espaces le plus souvent boisés ou insérés au creux des variations de la topographie, les chemins de randonnée inclus dans le périmètre de l'aire d'étude rapprochée ne présentent pas d'impacts. C'est notamment le cas du GR 124. En revanche lorsque l'environnement est ouvert et en surplomb du territoire, il existera des vues où le parc sera intégralement perceptible, bien qu'intégré au motif éolien global ; | | Aire d'étude rapprochée : Silonnant des espaces le plus souvent boisés ou insérés au creux des variations de la topographie, les chemins de randonnée inclus dans le périmètre de l'aire d'étude rapprochée ne présentent pas d'impacts. C'est notamment le cas du GR 124. En revanche lorsque l'environnement est ouvert et en surplomb du territoire, il existera des vues où le parc sera intégralement perceptible, bien qu'intégré au motif éolien global ; | | | | | |
| | Aire d'étude immédiate : L'impact lié à la présence d'un itinéraire de randonnée au sein de l'aire d'étude immédiate est fort. Le GR 124 sillonne la plaine cultivée et très peu d'obstacles visuels se présentent. L'étude des variantes a permis de diminuer les impacts potentiels qui auraient pu être très forts. | FORT | Aire d'étude immédiate : L'impact lié à la présence d'un itinéraire de randonnée au sein de l'aire d'étude immédiate est fort. Le GR 124 sillonne la plaine cultivée et très peu d'obstacles visuels se présentent. L'étude des variantes a permis de diminuer les impacts potentiels qui auraient pu être très forts. | FORT | | MODERE | MODERE | |
| PERCEPTION ET COVISIBILITE/ LE PATRIMOINE ET LES SITES PROTEGES | Phase d'exploitation : Aire d'étude immédiate : L'église de Catillon et la ferme de Ponceaux, respectivement situées sur les communes de Catillon-Fumechon et Montreuil-sur-Brèche (monuments historiques inscrits de l'aire d'étude immédiate) ne seront pas impactées par le futur parc du fait de leur insertion dans la trame bâtie de leur commune d'accueil ; | NUL | Phase d'exploitation : Aire d'étude immédiate : L'église de Catillon et la ferme de Ponceaux, respectivement situées sur les communes de Catillon-Fumechon et Montreuil-sur-Brèche (monuments historiques inscrits de l'aire d'étude immédiate) ne seront pas impactées par le futur parc du fait de leur insertion dans la trame bâtie de leur commune d'accueil ; | NUL | La modification de l'implantation n'a pas entraîné de modification significative des impacts bruts du projet depuis le patrimoine et les sites protégés. A noter qu'il n'y aura aucun impact sur le ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois. Les impacts résiduels sont également identiques. | NUL | NUL | |
| | Aire d'étude éloignée : Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée ne représentent pas d'enjeu particulier. La ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois, constituant un enjeu important identifié dans le SRE picard, présentera un impact minime liée à l'implantation du futur parc du Bel-Hérault ; | FAIBLE | Aire d'étude éloignée : De nombreux monuments historiques ponctuent l'aire d'étude éloignée mais ne possèdent pas de sensibilité particulière. La ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois constitue le principal enjeu de l'aire d'étude éloignée, identifié dans le SRE picard. L'impact sera nul et il n'existera aucune covisibilité entre l'abbaye et le projet du Bel-Hérault. L'impact sera nul également depuis les différents monuments et sites situés au Sud de l'aire (le donjon de Clermont, l'église d'Allonne ou encore la Ferme du Gros Chêne). | FAIBLE | | | FAIBLE | FAIBLE |

| THEMES | NATURE DE L'IMPACT INITIAL | IMPACT BRUT INITIAL | NATURE DE L'IMPACT ACTUEL | IMPACT BRUT ACTUEL | REMARQUE | IMPACT RESIDUEL INITIAL | IMPACT RESIDUEL ACTUEL |
|-----------------------------|---|---------------------|---|--------------------|---|-------------------------|------------------------|
| | Aire d'étude rapprochée : Seul élément de patrimoine de l'aire d'étude rapprochée à présenter un enjeu, la Nécropole de Noyers-Saint-Martin sera modérément impactée par le futur parc Bel-Hérault. Un des accès à la ferme du Grand Mesnil, qui est inscrite au titre de monuments historiques, possède une fenêtre ponctuelle vers le projet. Cependant le futur parc ne sera pas visible depuis le cœur de la ferme. Les éoliennes du projet s'implanteront en arrière des machines du parc de Noyers-Saint-Martin et Thieux, de Nordex XXVIII, des Hauts Bouleaux, du Champ Feuillant et de Campremy / Bonvillers, et donc densifieront le motif éolien existant. | MODERE | Aire d'étude rapprochée : Seul élément de patrimoine de l'aire d'étude rapprochée à présenter un enjeu, la Nécropole de Noyers-Saint-Martin sera modérément impactée par le futur parc Bel-Hérault. Un des accès à la ferme du Grand Mesnil, qui est inscrite au titre de monuments historiques, possède une fenêtre ponctuelle vers le projet. Cependant le futur parc ne sera pas visible depuis le cœur de la ferme. Les éoliennes du projet s'implanteront en arrière des machines du parc de Noyers-Saint-Martin et Thieux, de Nordex XXVIII, des Hauts Bouleaux, du Champ Feuillant et de Campremy / Bonvillers, et donc densifieront le motif éolien existant. | MODERE | | MODERE | MODERE |
| MILIEU NATUREL | | | | | | | |
| FLORE ET VEGETATIONS | Toutes phases confondues : Pas d'impact sur les végétations à enjeu et sur les espèces végétales d'enjeu. | NUL | Toutes phases confondues : Pas d'impact sur les végétations à enjeu et sur les espèces végétales d'enjeu. | NUL | La modification de l'implantation n'a pas entraîné de modification de l'impact, qui reste nul sur la flore et la végétation. | NUL | NUL |
| AVIFAUNE | Phase chantier : Impacts au maximum faibles pour les autres espèces ; | FAIBLE | Phase chantier : Impacts au maximum faibles pour les autres espèces ; | FAIBLE | La modification de l'implantation n'a pas entraîné de modification de l'impact sur l'avifaune. Une mesure de recherche et de protection des nichées de Busards sera toutefois mise en place (non-perte nette de biodiversité). À noter que la prise en compte de l'avifaune intervient également par la présence d'une garde au sol de 30 m et d'un éloignement des éoliennes de 200 m en bout de pale à l'ensemble des éléments boisés et des haies. | NUL | NUL |
| | Impact faible sur les Busards en période d'hivernage et de migration ; | FAIBLE | Impact faible sur les Busards en période d'hivernage et de migration ; | FAIBLE | | FAIBLE | FAIBLE |
| | Impact moyen à fort si nidification au sein de l'aire d'étude immédiate et début des travaux en période de nidification (abandon du site de nidification possible). | MODERE A FORT | Impact moyen à fort si nidification au sein de l'aire d'étude immédiate et début des travaux en période de nidification (abandon du site de nidification possible). | MODERE A FORT | | | |
| | Phase d'exploitation : Impact faible (risques de collisions et perturbation des routes de vol des migrateurs). | FAIBLE | Phase d'exploitation : Impact faible (risques de collisions et perturbation des routes de vol des migrateurs). | FAIBLE | | FAIBLE | FAIBLE |
| CHIROPTERE | Phase chantier : Pas d'impact pour l'ensemble des espèces concernant la perturbation du domaine vital. | NUL | Phase chantier : Pas d'impact pour l'ensemble des espèces concernant la perturbation du domaine vital. | NUL | La modification de l'implantation a permis de réduire l'impact brut des éoliennes sur certaines espèces de chiroptères (Noctule commune, Noctule de Leisler et Pipistrelle commune). Par ailleurs, le bridage mis en place permet de mettre en sécurité 80 % de l'activité chiroptérologique et une mesure de non-perte nette de biodiversité sera également mise en place (mesure de recherche, de protection et de sensibilisation pour les chauves-souris). La prise en compte des chiroptères intervient également par la présence d'une garde au sol de 30 m et d'un éloignement des éoliennes de 200 m en bout | NUL | NUL |
| | Phase d'exploitation : Impact faible pour les autres espèces concernant la collision (Pipistrelles de Nathusius, de Kuhl, Pygmée, Grand Murin et Sérotine commune) ; | FAIBLE | Phase d'exploitation : Risque de collisions : <ul style="list-style-type: none"> « Faibles » (Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelles de Nathusius et de Kuhl), pour l'ensemble des espèces précitées ; « Pas d'impact négatif » pour l'ensemble des autres espèces (Grand Murin, Noctule commune, Pipistrelle Pygmée et Sérotine commune). Risque de perturbation : Ne générant « pas d'impact négatif » en ce qui concerne les risques de perturbation du domaine vital pour l'ensemble des espèces sélectionnées. | FAIBLE | | | FAIBLE |
| THEMES | Impacts faibles à moyens pour la collision (Noctule commune, Noctule de Leisler et Pipistrelle commune). | MODERE | | FAIBLE | de pale à l'ensemble des éléments boisés et des haies (par la suppression de 2 éoliennes et donc d'une perte de production). | | |
| AUTRES GROUPES FAUNISTIQUES | Toutes phases confondues : Pas d'impact. | NUL | Toutes phases confondues : Pas d'impact. | NUL | La modification de l'implantation n'a pas entraîné de modification de l'impact, qui reste nul sur les autres groupes faunistiques. | NUL | NUL |

4 CONCERTATION

4.1 CONCERTATION LOCALE

4.1.1 CONCERTATION POUR LE PREMIER DEPOT

Parallèlement aux critères économiques, les critères relatifs à la concertation avec la population locale et à la protection de l'environnement, ont pris une grande importance.

Ce projet a été réalisé dans une démarche de concertation significative, depuis ses tout débuts, jusqu'au choix de l'implantation finale.

Toutes les mairies ont été rencontrées, avec plusieurs délibérations favorables au projet prises par ces dernières entre fin 2016 et mi 2018. Cela justifie le souhait (confirmé par les contraintes techniques qui ont pu toutes être respectées) de n'avoir proposé que des variantes avec un minimum d'une éolienne par commune. La société EOLFI a pris contact, uniquement après les délibérations, avec les propriétaires exploitants de la zone d'implantation potentielle.

Un 1er comité de suivi a été mis en place le 22 novembre 2017, associant élus et habitants des trois communes, afin de suivre l'état d'avancement du projet, de leur présenter les résultats des différentes études (écologiques et paysagères notamment) et de discuter avec eux des phases finales de concertation. Ce comité est un véritable relais auprès de la population : il transmet l'information des réunions et recueille les questions des habitants.

Les habitants des trois communes ont été tenus informés du projet grâce aux bulletins municipaux de Bucamps et de Montreuil-sur-Brèche, et grâce à des courriers dans les boîtes aux lettres de Le Quesnel-Aubry en janvier 2018 (voir ci-dessous figures 12 et 13). Les principales informations qui y figurent concernent le nombre potentiel d'éoliennes, les modèles envisagés, les recettes communales, ainsi que l'information de la création du comité de suivi et un planning prévisionnel.



Figure 18 : premières pages des bulletins municipaux de Bucamps et Montreuil-sur-Brèche

La commune du Quesnel-Aubry s'engage dans un projet éolien

La société EOLFI, société 100% française, a contacté la mairie de Bucamps au mois d'août 2016 afin d'évoquer la possibilité de réaliser un projet de parc éolien sur sa commune.

> Suite à cette première rencontre avec Monsieur MENU, l'ensemble du conseil municipal de Bucamps a été rencontré au mois d'octobre 2016, durant laquelle la société EOLFI a présenté une zone d'étude se situant au niveau des lieux-dits la Fosse-Hérault et Bel-CEil.

Le conseil municipal de Bucamps a pris le 14 Octobre 2016 une délibération favorable pour ce projet.

Suite à celle-ci, la société EOLFI a rencontré les maires de notre commune ainsi que celle de Montreuil-sur-Brèche. Les deux conseils municipaux ont par la suite délibéré favorablement au mois de Mars 2017.

Le projet, situé sur les 3 communes, se nomme projet éolien du Bel-Hérault.

Les chiffres-clés de ce projet :

- Entre 4 et 8 éoliennes
- Modèle d'éolienne envisagé :
 - Hauteur du mât : 80 m
 - Hauteur bout de pale : entre 130 et 139 m
- Puissance unitaire : entre 2 et 3,5 MW
- Recettes pour la commune :
 - environ 4 400 EUR/an/éolienne de recettes au titre de l'IFER (Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau (pour une éolienne de 3 MW))
 - 3000 EUR/an de retombées pour l'utilisation des chemins communaux
 - Environ 1 300 EUR/an/éolienne de recettes au titre de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) (avec le taux de CFE 2017 de 15%)
 - Environ 1 100 EUR/an/éolienne de recettes au titre de la TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés bâties) (avec le taux de TFPB 2017 de 16,23%)
 - Les recettes pour la commune seront donc de 6 800 EUR/an/éolienne (IFER, CFE et TFPB) auxquelles s'ajoutent les 3000 EUR annuels pour l'utilisation des chemins communaux. Cela représente donc 9 800 EUR/an pour la commune si une éolienne est

07/12/2017 à 15:31

Suite à ces délibérations et à l'accord des propriétaires/exploitants, des études écologiques ont été lancées au cours de l'été 2017, afin d'avoir une meilleure vision des enjeux écologiques de la zone. Des études paysagères et acoustiques poussées seront menées courant 2018.

Un mât de mesure a de plus été installé en Septembre, il permet :

- D'avoir une mesure plus précise du vent
- De mesurer l'activité des chauves-souris en altitude

Il permettra notamment d'affiner, avec le résultat de l'ensemble des études écologiques, paysagères et acoustiques, le modèle d'éolienne qui convient le mieux au site.

Un comité de pilotage, représentant les 3 communes, a été mis en place, et une première réunion s'est tenue le 22 novembre en mairie de Bucamps. Il permettra à la société EOLFI de présenter l'avancée des études et de coconstruire le projet avec le comité. Ce dernier détient véritablement le rôle de relai local auprès des riverains de par sa composition : élus et habitants. Vous pouvez consulter la présentation réalisée en mairie du Quesnel-Aubry. Une prochaine réunion de ce comité sera organisée entre les mois de mars et avril 2018. Vous êtes invités à nous faire remonter toutes les questions que vous vous posez concernant le projet éolien.

Des permanences et réunion publique seront organisées par la société EOLFI au cours de l'année 2018. Celles-ci permettront à la société EOLFI de présenter le résultat des différentes études, et de montrer aux habitants les différentes possibilités d'implantation. Un registre sera déposé afin que chacun puisse exprimer son avis sur le projet éolien.

Voici enfin un calendrier prévisionnel des grandes prochaines étapes :

- Mars/Avril 2018 : 2^{ème} réunion du comité de pilotage
- Septembre/Octobre 2018 : Permanences et réunion publique
- Janvier 2019 : Dépôt du dossier d'autorisation environnementale
- Janvier 2020 : Obtention de l'Autorisation Environnementale
- Juin 2021 : Mise en service du parc éolien

Enfin, la société EOLFI se tient disponible pour tout renseignement, et vous pouvez joindre le chef de projet, Youssef EL HAYANI, au 06 45 71 53 17 ou sur son adresse mail youssef.elhayani@eolfi.com.

Youssef El Hayani

Chargé de projets

Figure 19 : courrier distribué dans les boîtes aux lettres de la commune du Quesnel-Aubry

Le 2^{ème} comité du 16 mai 2018 a amendé les points de photomontages proposés par le bureau d'études, en ajoutant des points qui étaient souhaités. La société EOLFI a validé à ce moment, en partenariat avec le comité de suivi, les phases finales de concertation avant le dépôt : 3 permanences publiques (une par commune) ainsi qu'une réunion publique finale en salle des fêtes de Montreuil-sur-Brèche (commune qui disposait de la plus grande salle).

La société PARC EOLIEN OISE 1 a débuté la phase de choix des variantes durant l'été 2018, suite aux retours des états initiaux des différentes expertises. 5 variantes de 10, 10, 9, 8 et 8 éoliennes ont été étudiées. Si l'ensemble de ces variantes est techniquement réalisable (respect de l'ensemble des contraintes techniques), afin de diminuer les emprises angulaires en termes de paysage et de limiter le nombre d'éoliennes, il a été choisi de présenter en septembre aux élus et habitants, des photomontages de variantes pour les 3 dernières variantes uniquement (9, 8 et 8 éoliennes).

Le mois de septembre a vu se dérouler plusieurs étapes de concertation autour de l'implantation finale. La société PARC EOLIEN OISE 1, filiale d'EOLFI, a présenté au comité de suivi, lors de la 3^{ème} réunion du 18 septembre, des photomontages de variantes depuis chaque commune du projet, ainsi que depuis la vallée de la Brèche. Ceux-ci ont été réalisés sur les variantes 3, 4 et 5. Ils ont permis au comité de pilotage de se faire une réelle idée du projet. Si la variante 3 de 9 éoliennes n'a pas été retenue par le comité de suivi, le choix leur était indifférent entre les variantes 4 et 5 (toutes deux de 8 éoliennes). Ce comité a également été l'occasion d'évoquer les thématiques de financement participatif, et de vulgariser les notions de participation à la dette (prêt pour le projet) et/ou au capital (actions du projet).

Une exposition publique, qui a été réalisée à partir du 26 septembre dans les 3 communes, a duré tout le mois d'octobre. La société PARC EOLIEN OISE 1 a tenu une permanence dans chacune des trois communes (le 26 à Bucamps et Le Quesnel-Aubry et le 27 à Montreuil-sur-Brèche), en clôturant ces deux journées par une réunion publique le jeudi 27 septembre en salle des fêtes de Montreuil-sur-Brèche. Le financement participatif a également été évoqué pendant ces réunions, et il a été proposé de réaliser une phase de concertation ultérieure sur cette thématique.



Présentation du projet de parc éolien du Bel-Hérault
Communes de Bucamps, Le-Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche

Exposition publique :

Lieu : Mairies de Bucamps, Le-Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche
 Date : à partir du 26 septembre 2018 aux horaires d'ouverture des mairies
Permanence EOLFI
Bucamps le mercredi 26 septembre 2018 de 9h à 13h
Le-Quesnel-Aubry le mercredi 26 septembre 2018 de 14h30 à 18h30
Montreuil-sur-Brèche le jeudi 27 septembre 2018 de 14h à 18h

Réunion publique :

Le **jeudi 27 septembre 2018** en salle des fêtes de
 Montreuil-sur-Brèche à partir de 20h30



Société EOLFI
 10 place de Catalogne 75014 PARIS
 01 40 07 95 00
 Contacts :
 Youssef EL HAYANI – 06 45 71 53 17- youssef.elhayani@eolfi.com
 Mélanie GEORGEVITCH - melanie.georgevitch@eolfi.com



Figure 20 : Invitation aux expositions et à la réunion publique, Septembre 2018 (Source : Parc Eolien Oise 1)

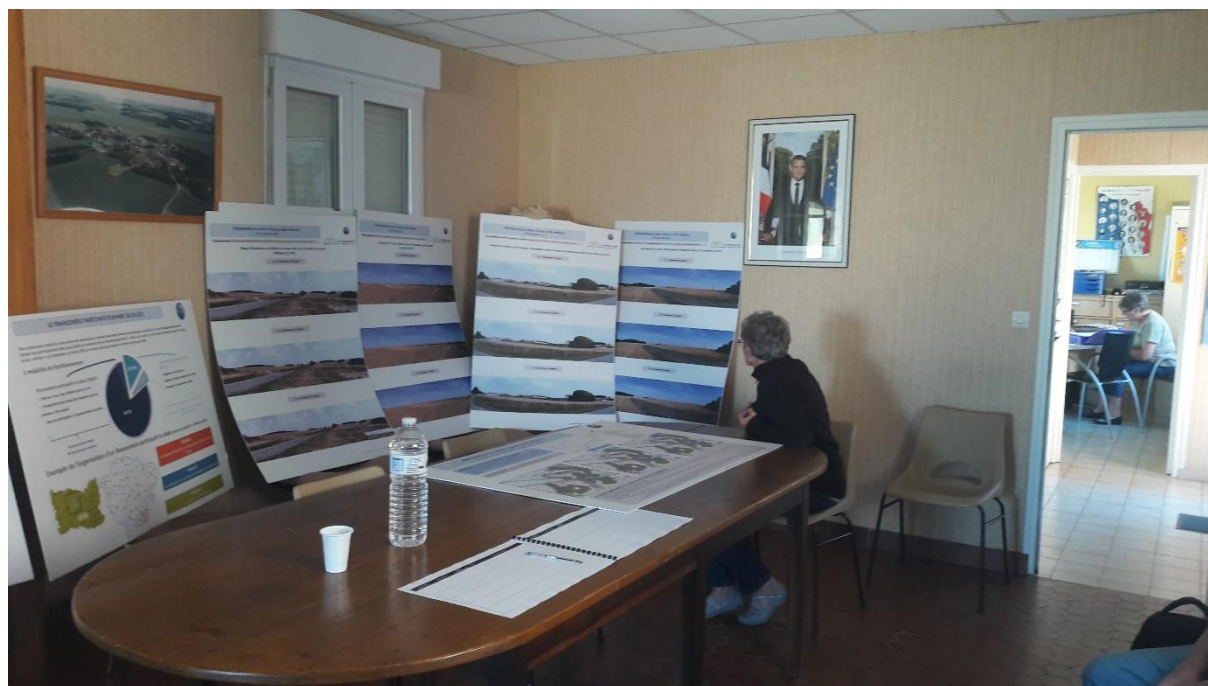


Figure 21 : Permanence publique, mairie du Quesnel-Aubry, 26 Septembre 2018 (Source : Parc Eolien Oise 1)



Figure 22 : Permanence publique, mairie de Bucamps, 26 Septembre 2018 (Source : Parc Eolien Oise 1)

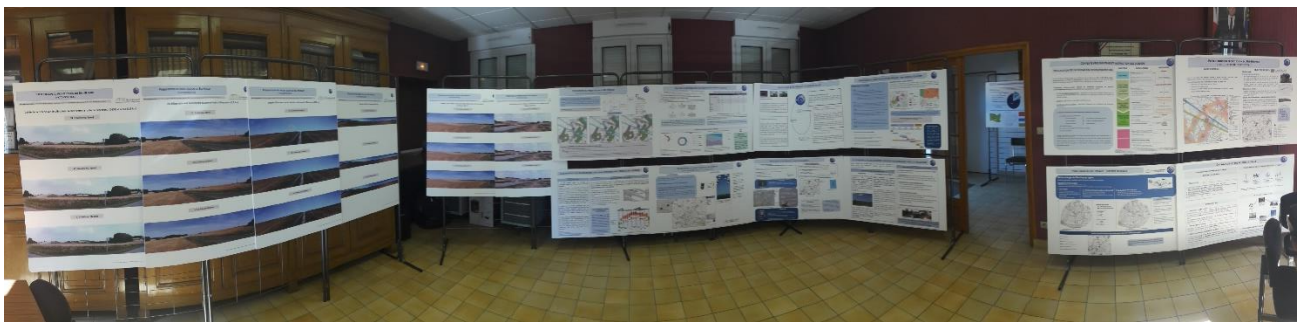


Figure 23 : Permanence publique, Montreuil-sur-Brèche, 27 Septembre 2018 (Source : Parc Eolien Oise 1)



Figure 24 : Réunion publique, salle des fêtes de Montreuil-sur-Brèche, 27 Septembre 2018 (Source : Parc Eolien Oise 1)

Un registre a été mis à la disposition des riverains pour leur permettre d'émettre leurs avis pendant les permanences et réunion publique, et même au-delà. Si les riverains de Bucamps soutiennent le projet quel que soit l'implantation (voir extrait du registre ci-dessous), les riverains du Quesnel-Aubry et de Montreuil-sur-Brèche ont globalement une préférence pour l'implantation de 8 éoliennes en 3 lignes (variante 5). Ce point a notamment été pris en compte dans le choix de l'implantation finale.

Remarque : la variante V3 des phases de concertation correspond à la variante V5 du dossier

| Nom, Prénom | Lieu de résidence | Contact (n° téléphone, mail) | Date | Commentaires et avis |
|------------------|----------------------|------------------------------|----------|---|
| BOCLET Jean-Paul | Montreuil sur Brèche | 03 44 80 49 83 | 27/09/18 | Soutien au projet quel que soit l'implantation |
| MELIQUE PHILIPPE | Montreuil sur Brèche | 03 44 80 40 45 | 27/09/18 | ne comprends le projet quelle est la prise en des considérations |
| DANEL Patrick | Montreuil sur Brèche | | 27/09/18 | Souhaitez vous l'implantation des éoliennes dans un lieu aux caractéristiques particulières. Ne regardez pas pour le fait de leur être nuisible et de leur être nuisible. Les éoliennes qui fonctionnent avec ce type d'énergie depuis plusieurs décennies. Réflexion bien est que soient à l'abri des bruits de voisinage. |
| Bauméjan Georges | Montreuil sur Brèche | | 27/09/18 | Je soutiens le projet quel que soit le type d'implantation |

Figure 25 : Extrait page 1 registre Montreuil-sur-Brèche (Source : Parc Eolien Oise 1)

| Nom, Prénom | Lieu de résidence | Contact (n° téléphone, mail) | Date | Commentaires et avis |
|----------------------|----------------------|------------------------------|----------|--|
| Herschenberg Guy | Montreuil sur Brèche | 03 44 30 45 45 | 27/09/18 | Déjà de propositions fait bien explication par. De la communication je suis convaincu d'après ce que j'ai vu. Notre vie ne doit pas être perturbée par ce projet. On cherche à être équilibré sur ce qui est possible. |
| HERVIER ARNAUD | Le Quesnel Aubry | 06 10 17 0 18 19 | 27/09/18 | Je suis contre car ça ternit le bien pays de la vallée de la Brèche. De plus l'impact visuel est énorme et entraîne une baisse de la valeur de l'immobilier. Il faut taper l'os. |
| FINDER René | Montreuil sur Brèche | 03 44 80 42 66 | 27/09/18 | Vie l'éolien - D'ailleurs je tiens à la beauté de la vallée et apprécie les efforts faits pour limiter l'impact visuel. Mais par la proposition de participation financière. Pour cela "réviser" la charte paysagère locale. |
| Léon Clément | Montreuil sur Brèche | | 27/09/18 | favorable au schéma 3 2 éoliennes 2 lignes |
| CASTILLON Jean-Louis | Le Quesnel Aubry | | 27/09/18 | Je suis favorable ce projet pour l'économie et la beauté de notre commune. Le Maire |

Figure 26 : Extrait page 2 registre Montreuil-sur-Brèche (Source : Parc Eolien Oise 1)

| Nom, Prénom | Lieu de résidence | Contact (n° téléphone, mail) | Date | Commentaires et avis |
|----------------------|----------------------------|---|------------|--|
| JEROME GILLES | 60480 Bucamps | 03 25 15 14 03 jerome.gilles@free.fr | 28/09/18 | Je suis pour ce projet avec les avantages d'économies d'énergie. Le projet ne rapporte une somme d'argent à la commune, les éoliennes c'est l'avenir. |
| Thérèse Philippe | 60480 Bucamps | 06 25 04 80 85 | 29/09/18 | L'éolien s'achève et il y a une autre source d'énergie possible dans notre région par production de chaleur propre. Les retombées sur notre commune, et notamment des plus petites, doivent être soigneusement prises en compte. |
| Thérèse Alice | 60480 Bucamps | 06 83 35 38 12 | 29/09/18 | Bonne initiative écologique et économique. C'est important pour l'avenir de notre commune et de nos plants. |
| FABIENNE MARIE | 60480 BUCAMPS | 06 04 47 12 35 | 29/09/18 | C'est une très bonne idée. L'éolien c'est l'avenir et nos enfants seront à l'espérer fiers de l'initiative de M ^{me} Le Maire. C'est en plus un atout économique pour notre commune. |
| ROUSSELOT JACQUES | 20 rue ETPIERRE BUCAMPS | 06 34 37 20 77 | 31/10/2018 | SE SERA POUR LE PROJET DES EOLIENNES sur la commune de Bucamps. |

Figure 27 : Extrait page 1 registre Bucamps (Source : Parc Eolien Oise 1)

| Nom, Prénom | Lieu de résidence | Contact (n° téléphone, mail) | Date | Commentaires et avis |
|------------------------|-------------------|------------------------------|----------|--|
| MARIE-ANNE BUCAMPS | 60480 Bucamps | 03 25 04 80 85 | 9/10/18 | Le projet n'est que positif. Je soutiens qu'il aboutisse. |
| Le Dougal Dominique | 60480 Bucamps | 03 25 04 80 85 | 9/10/18 | Pour moi le projet est positif et ne nuira pas à la Nature. Bien M ^{me} Le Maire. |
| Fouquier Mathieu | 60480 Bucamps | 03 60 36 20 05 | 9/10/18 | Je suis pour ce projet très positif. |
| FOUGERAY Sébastien | 60480 BUCAMPS | 03 60 36 20 03 | 9/10/18 | L'énergie renouvelable est l'avenir! |
| ITALICET HELOISE | 60480 BUCAMPS | 03 60 36 20 82 | 02/10/18 | L'écologie est POSITIVE |

Figure 28 : Extrait page 2 registre Bucamps (Source : Parc Eolien Oise 1)

| Nom, Prénom | Lieu de résidence | Contact (n° téléphone, mail) | Date | Commentaires et avis |
|--------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|--|
| GUESQUIERE GERARD | LE QUESNEL AUBRY | 03 44 78 82 85 | 26 sep 2018 | APRES PRESENTATION DU PROJET. L'IMPLANTATION 3 (8 EOLIENNES EN LIGNE) NE SEMBLE APPROPRIEE. |
| KANDOUNIKOFF PIERRE | LE QUESNEL AUBRY | 03 44 78 76 79 | 26/09/18 | Je serai plutôt favorable au projet N°3 V3 8 éoliennes en ligne |
| Jan Bellefleur Guesny | Le Quesnel Aubry | 03 44 78 41 46 | 26 septembre 2018 | Je suis favorable à la plate V3 8 éoliennes loin du village |
| William MICHAEL | Le Quesnel Aubry | 06 33 16 45 15 | 28 sept 2018 | Je ne suis pas défavorable au projet actuel |
| SALONÉ Commandeur de PPS | Le Quesnel Aubry | 06 09 61 04 66 | 26/09/2018 | favorable pour la V2 - 8 éoliennes dont 5 alignées en arc de cercle. Préférer pour la V1 - 8 éoliennes en 3 lignes de 3, avec 8 éoliennes (2 lignes - 2 lignes de 2 éoliennes) |

Figure 29 : Extrait page 1 registre Le Quesnel-Aubry (Source : Parc Eolien Oise 1)

Ci-dessous un bilan des avis exprimés dans les registres de chaque commune.

| | Favorable | | | | Défavorable | Neutre |
|----------------------|------------------------------|------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------|--------|
| | Quel que soit l'implantation | V3 (9 éoliennes) | V4 (8 éoliennes – 2 lignes) | V5 (8 éoliennes – 3 lignes) | | |
| Bucamps | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Le-Quesnel-Aubry | 2 | 1 | 0 | 4 | 1 | 0 |
| Montreuil-sur-Brèche | 3 | 0 | 0 | 2 | 1 | 1 |
| TOTAL | 22 | | | | 2 | 1 |
| | 15 | 1 | 0 | 6 | | |

Tout au long du projet, les communes d'accueil du parc éolien ont soutenu le projet, de la première délibération favorable en Octobre 2016 jusqu'à la dernière en Juin 2018.

4.1.2 CONCERTATION POUR LE SECOND DEPOT

Suite au dépôt de ce premier projet en mars 2019, la société EOLFI a reçu une demande de compléments en février 2020. Afin de prendre en compte au maximum les remarques de celle-ci, tout en conservant un projet ancré dans le territoire, la société EOLFI, en concertation avec les trois communes (par téléphone et mail en raison du premier confinement, voir ci-dessous), s'est orienté vers une nouvelle implantation compacte de 6 éoliennes qui permet de supprimer le mitage de l'ancienne implantation et de limiter fortement l'encercllement des villages, tout en protégeant la biodiversité avec des gardes au sol (distance sol - bas de pale) plus importantes, un éloignement de 200 m des éoliennes par rapport aux bois et haies, et un bridage intensifié pour protéger l'activité des chauves-souris.

EOLFI _ Bel-Hérault : validation de la nouvelle implantation et actualités du projet éolien

Youssef El Hayani
 To : Francis MENU
 mer. 13/05/2020 18:15

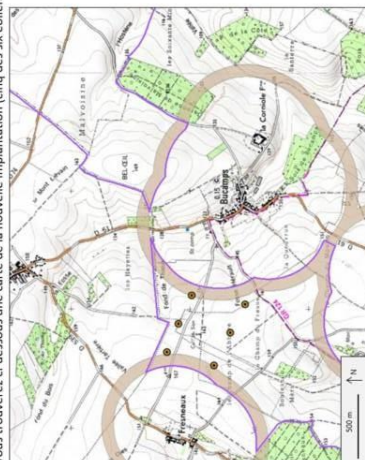
M. MENU, M. GUIBON, Mme DUBOURGET et M. CASTIER,
 Comme convenu, je vous écris pour vous faire un bilan récapitulatif des récentes actualités du projet.

1 Demande de compléments et nouvelle implantation

Pour rappel, nous avons déposé un projet de 8 éoliennes en mars 2019 en préfecture.

Suite à ce dépôt, nous avons (enfin) reçu une demande de compléments en février dernier (2020). Cette dernière nous incitait fortement à changer d'implantation et à limiter les effets d'encercllement.

- Nous avons donc acté en interne une nouvelle implantation de 6 éoliennes. Nous avons supprimé les 3 éoliennes du lieu-dit Bel-Ceil sur Bucamps, et nous en avons ajouté une au niveau de la Fosse Héralut sur Bucamps. Cela donne le bilan du nombre d'éoliennes par commune suivant : 3,5 sur Bucamps ; 1,5 sur Le Quesnel-Aubry et 1 sur Montreuil-sur-Brèche. (Nous avons étudié une possibilité à 7 éoliennes, mais les effets deillage entre éoliennes étaient trop importants)
- Comme sur l'ancienne implantation, nous nous sommes efforcés de respecter 600m aux habitations, c'est bien le cas pour la « nouvelle » éolienne sur la Fosse Héralut.
- Vous trouverez ci-dessous une carte de la nouvelle implantation (cinq des six éoliennes étaient déjà présentes sur l'ancienne implantation)



Afin que vous puissiez voir à quoi « ressemble » cette nouvelle implantation de 6 éoliennes, vous trouverez ci-dessous un photomontage, réalisé depuis la D61 entre Bucamps et Le Quesnel-Aubry.



Figure 30 : Exemple d'échange de mails (source : EOLFI, 2020)

Il n'a malheureusement pas été possible de réaliser une permanence publique au vu du contexte sanitaire, mais la société EOLFI a pu réaliser un quatrième comité de suivi en janvier 2021. Afin d'informer les riverains, le site du projet a été mis à jour <http://parc-eolien-du-bel-herault.fr/> (voir impression d'écran de la section actualités ci-contre), des fiches projets ont été distribués dans les boîtes aux lettres l'été 2020 (voir ci-après). Les actualités paraîtront aussi sur les bulletins municipaux et sites internet des communes début 2021.



- ACCUEIL
- LES ACTEURS
- LE PROJET
- CONCERTATION
- LE BÉNÉFICE LOCAL

- > HISTORIQUE
- > LE CHOIX DU SITE
- > LES ÉTUDES
- > IMPLANTATION
- > LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES
- > L'ECONOMIE DU PROJET
- > LE CALENDRIER DU PROJET
- > LES ACTUALITES
- > LES ENJEUX DE L'EOLIEN
- > QUESTIONS / RÉPONSES
- > LIENS UTILES

LES ACTUALITÉS

LA PLAQUETTE DU PROJET DE BEL-HÉRAULT

29 octobre 2020

Découvrez la plaquette du projet des éoliennes de Bel-Hérault. A noter que le comité de suivi qui devait se tenir en octobre est décalé à début 2021 en raison de la situation sanitaire. Il [...]

[➤ Read More](#)

VALIDATION DE LA NOUVELLE IMPLANTATION ET ENVOI AUX ÉLUS

2 juillet 2020

Suite à la réception de la demande de compléments, il est apparu à EOLFI la nécessité de revoir l'implantation. Afin de prendre en compte au maximum les exigences des services de l'Etat, la [...]

[➤ Read More](#)

RÉCEPTION DE LA DEMANDE DE COMPLÉMENTS

20 février 2020

Suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale réalisé en mars 2019, les services de l'Etat ont adressé à EOLFI au mois de février 2020 une demande de compléments, demandant [...]

[➤ Read More](#)

DÉPÔT DU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN PRÉFECTURE

25 mars 2019

Figure 31 : Impression d'écran du site internet dédié au parc éolien du Bel-Hérault – Section « Les Actualités » (source : <http://parc-eolien-du-bel-herault.fr/les-actualites/>, 2020)



COMMUNES DE BUCAMPS, LE QUESNEL-AUBRY ET MONTREUIL-SUR-BRÊCHE

RAPPEL DU PROJET

- Délibération des trois communes et phases de concertation (comités de suivi (élus et riverains), permanences et réunions publiques) engagées entre 2016 et 2018
- Premier dossier de 8 éoliennes déposé en préfecture en mars 2019

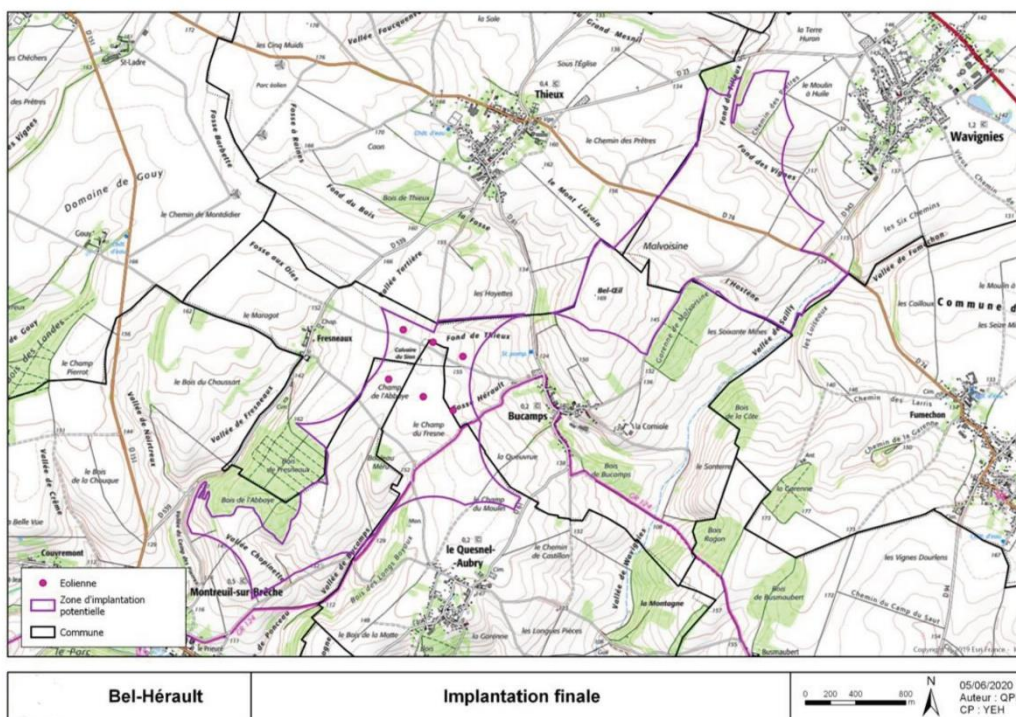
ACTUALITÉS

- Demande de compléments émise par les services de l'Etat en février 2020
- Choix d'une nouvelle implantation de 6 éoliennes actée en mai 2020 en concertation avec les élus

À VENIR

- Nouvelle rencontre avec le comité de suivi entre septembre et octobre 2020
- Nouvelles permanences publiques organisées entre octobre 2020 et janvier 2021 pour présenter la nouvelle implantation de 6 éoliennes
- Dépôt des compléments en préfecture avant le 31 janvier 2021

NOUVELLE IMPLANTATION



Retrouvez la nouvelle implantation et les actualités du projet sur le site internet : www.parc-eolien-du-bel-herault.fr

Contact
Youssef El Hayani – 06 45 71 53 17 – youssef.elhayani@eolfi.com

Figure 32 : Fiche projet distribué aux riverains l'été 2020 (source : EOLFI, 2020)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - PARC EOLIEN OISE 1 - 10, place de Cabanogues, 75014 Paris - SAS au capital de 1000€ immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 841 624 778

4.2 SITE INTERNET

Un site internet a été mis en place en 2019 : <http://parc-eolien-du-bel-herault.fr/>

Il s'articule en plusieurs parties :

- ✓ Accueil
- ✓ Acteurs du projet
- ✓ Le projet
- ✓ La concertation
- ✓ Le bénéfice local

Ce site permettra à la société EOLFI de communiquer avec l'ensemble des personnes susceptibles d'être intéressés à la fois par les actualités du projet éolien, tout comme les prémisses de ce dernier (raisons du choix du site, études réalisées etc..). Il sera également utile pour toutes les questions que pourraient soulever les riverains.

4.3 CONCERTATION AVEC LES ADMINISTRATIONS

4.3.1 CONCERTATION AVEC LES ADMINISTRATIONS POUR LE PREMIER DEPOT

En juillet 2018 s'est tenue une réunion en présence de M. PREVOST, chef de l'UD DREAL de l'Oise.

Cette rencontre a été l'occasion de présenter les grandes lignes du projet, ainsi que les différentes sensibilités, qu'elles soient écologiques ou paysagères.

Trois principaux points ont été demandés à la société Parc Eolien Oise 1.

Tout d'abord, le porteur de projet doit réfléchir à des modèles d'éoliennes dont les dimensions s'approchent au mieux de celles des parcs alentour.

Cet aspect a bien été pris en compte. En effet, afin de garder une cohérence avec les parcs éoliens les plus proches, (notamment ceux de Noyers-Saint-Martin et Thieux, Nordex XXVIII (construits) et des Hauts Bouleaux (accordé)), il a été décidé d'étudier comme machine la plus impactante l'éolienne type GAMESA G114 (80 m de hauteur de moyeu, 57 m de rayon de pale et 137 m bout de pale).

A titre de comparaison, les éoliennes du parc de Noyers-Saint-Martin et Thieux ont pour dimension : 80 m de hauteur de moyeu, 45 m de rayon de pale et 125 m bout de pale. Quant à celles du parc récemment construit de Nordex XXVIII sur Noyers et Bucamps, elles possèdent également un moyeu à une hauteur de 80 m, avec un rayon de pale de 50 m et une hauteur bout de pale de 130 m.

Ainsi, le modèle choisi sur ce projet possède la même hauteur de moyeu, ainsi qu'un rayon de pale et une hauteur bout de pale très proches. De plus, la faible différence au niveau de la hauteur bout de pale est compensée par l'altitude des terrains (qui est supérieure d'environ 10 mètres pour les deux parcs cités). Ainsi, la hauteur bout de pale à l'horizon sera sensiblement la même.

D'autre part, la DREAL a explicitement indiqué au porteur de projet d'envisager des variantes dont le nombre d'éoliennes est parfois identique, afin de mettre l'accent sur la prise en compte de la protection du paysage et du patrimoine.

Sur cet aspect également, la société PARC EOLIEN OISE 1 a tenu compte des remarques exposées par M. PREVOST. En effet, les cinq variantes étudiées sont respectivement de 10, 10, 9, 8 et 8 éoliennes. Il a ainsi été possible de comparer des variantes de même nombre d'éoliennes, non seulement sur les aspects patrimoniaux et paysagers, mais également écologiques et acoustiques. Enfin, comme évoqué précédemment, les élus et habitants ont pu donner leur avis, qui a été intégré au choix de la variante finale.

Enfin, la société Parc éolien Oise 1 s'est entretenue directement avec le chef de l'UD DREAL de l'Oise, afin de choisir le gabarit le mieux adapté au projet. Le choix s'est porté sur les éoliennes présentant le diamètre de rotor le plus important, plus prégnant dans le paysage, d'où le fait de réaliser l'étude paysagère et les photomontages avec l'éolienne de type GAMESA G114 de 114 m de rotor et 137 m bout de pale .

Ces étapes de concertation ont également permis d'affiner les réflexions du porteur de projet dans l'implantation, le projet étant passé de 10 à 8 éoliennes.

4.3.2 CONCERTATION AVEC LES ADMINISTRATIONS POUR LE SECOND DEPOT

Suite à la réception de la demande de compléments, la société EOLFI a souhaité discuter de certains points avec la DREAL.

Le premier point concerne la distance de 200 mètres bout de pale aux structures ligneuses. En effet, la demande de compléments indiquait « la distance d'isolement minimale de 200 mètres des aérogénérateurs E2-E3 doit être strictement respectée. »

Or, après discussion avec Mme Isabelle MODESTE, du service de l'UD DREAL de l'Oise, (voir échange mail ci-dessous) il est apparu que la remarque ci-dessus ne concernait que l'ancienne éolienne E3 (située à moins de 200m en bout de pale d'un bois à enjeux). L'ancienne éolienne E2 est située à moins de 200m bout d'une pale d'une haie, dont les enjeux ont été qualifiés de faible.

Re: Tr: RE: EOLFI : Question sur les 200m bout de pale

 MODESTE Isabelle - DREAL Hauts-de-France/UD-Oise/E3 <isabelle.modeste@developpement-durable.gouv.fr>
To : Youssef El Hayani
Cc : LEFEVRE Bénédicte - DREAL Hauts-de-France/SEN/PNB; HETZEL Jeremy - DREAL Hauts-de-France/SEN; LANDORIQUE Thomas - DREAL Hauts-de-France/SEN/PNB; LENFANT Aurelie - DREAL Hauts-de-France/UD-Oise/E4; PREVOST Sebastien - DREAL Hauts-de-France/UD-Oise
You replied to this message on 16/03/2020 09:47.

Monsieur ,

Par mail du 6 mars, vous vous interrogez suite à la réception de votre demande de compléments et notamment sur la position des 200 mètres à respecter pour une éolienne par rapport à une haie.

La DREAL est service coordinateur et synthétise les avis des services contributeurs. Pour votre dossier du Bel Héralut les avis ont été émis en début 2019.

Suite aux différentes interprétations des services contributeurs, des ajustements ont été apportés sur la distance d'une éolienne par rapport aux structures ligneuses en 2019.

La distance de 200 m est une alerte. Il convient également de tenir compte des enjeux et des sensibilités. En effet , il faut voir si la structure ligneuse présente en enjeu au moment du dépôt du dossier mais également pourrait en présenter pendant la vie de l'éolienne.

Cette position a été reprise lors de la réunion du 18/10/2019 avec les porteurs de projet éolien .

Pour le dossier du Bel Héralut , après vérification, il apparaît que l'avis d'un des services contributeurs n'avait pris en compte que la position de l'éolienne sans tenir compte de l'enjeu. La position de l'éolienne E2 n'est pas à réexaminer par rapport à cette thématique.

Tels sont les éléments que je suis en mesure de vous donner.

Cordialement

Isabelle MODESTE
Adjointe au Chef de l'Équipe 3
DREAL Hauts-de-France
ZA de la Vatine - 283, rue de Clermont - 60000 BEAUVAIS
Tél. : 03 44 10 54 06
<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Toutefois, la société PARC EOLIEN OISE 1 a fait le choix de modifier l'implantation finale du projet, afin de respecter une distance supérieure à 200m bout de pale de toute structure ligneuse. Ce choix a également été fait afin de supprimer le mitage du parc éolien du Bel-Héralut et de diminuer largement les effets d'encerclement autour de Bucamps et Thieux.

Concernant l'état des lieux éolien, le choix a été fait d'étudier le parc en instruction du Cornouiller (repowering) au profit du parc construit de Noyers-Saint-Martin et Thieux. En effet, l'impact du parc repowéré est plus important et l'étude sera ainsi maximisante (éoliennes plus hautes, un aérogénérateur de plus et un plus grand angle sur l'horizon). Ce choix a été discuté avec la DREAL également.

5 CONCLUSION

Cette étude d'impact a été réalisée par des **bureaux d'études indépendants** dans le cadre du projet de parc éolien porté par la **société Parc Eolien Oise 1** sur les **communes de Bucamps, Le Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche**.

Le développement du projet s'est effectué dans la transparence et en concertation étroite avec les communes de Bucamps, Le-Quesnel-Aubry et Montreuil-sur-Brèche, qui ont été dès le début impliquées et tenues informées de l'avancement du projet. Elles ont montré un soutien constant à ce dernier depuis les premiers conseils municipaux de la fin de l'année 2016 et du début de l'année 2017, jusqu'aux dernières délibérations prises en 2020.

Elles ont participé à l'élaboration du projet par l'intermédiaire des comités de suivi (trois comités en novembre 2017, mai 2018 et septembre 2018, composés d'élus et de riverains), des permanences et réunions publique, où l'ensemble des habitants des communes concernées était invité. Ces phases de concertation ont permis de prendre en compte les remarques des élus et des riverains sur les points de photomontages (notamment ceux de l'aire d'étude immédiate), la définition des distances minimum aux habitations à respecter (qui a été portée à 600 m), ainsi que leur souhait concernant l'implantation finale.

Les trois maires ont également apporté un premier soutien au dossier par l'intermédiaire d'un courrier au préfet en janvier 2019. Suite à la demande de compléments de 2020 et à la nouvelle implantation, de nouveaux courriers de soutien ont été envoyés à la préfète de l'Oise en décembre 2020.

Le parc éolien est localisé situé sur le Plateau Picard, au sein d'un espace ouvert à vocation agricole, dont les caractéristiques sont très propices au développement éolien, aussi bien d'un point de vue technique que réglementaire (respect des documents d'urbanisme). En effet, il s'agit d'un site venteux, suffisamment éloigné des habitations et des voies de communication principales. L'implantation répond à l'ensemble des préconisations sur le plan écologique, paysager et patrimonial, mais respecte également les servitudes rencontrées et n'impactera aucune d'entre-elles (infrastructures de transport, faisceaux hertziens, lignes électriques, etc.).

Suite au dépôt de ce premier projet en mars 2019, la société EOLFI a reçu une demande de compléments en février 2020. Afin de prendre en compte au maximum les remarques de celle-ci, tout en conservant un projet ancré dans le territoire, la société EOLFI, en concertation avec les trois communes (par téléphone et mail en raison du premier confinement), s'est orienté vers une nouvelle implantation compacte de 6 éoliennes, en supprimant les 3 éoliennes au nord. Celle-ci permet de supprimer le mitage du parc et de limiter fortement l'encerclement des villages (notamment de Bucamps et Thieux) et l'angle d'occupation visuelle (et donc de diminuer les impacts paysagers) tout en protégeant la biodiversité avec des gardes au sol (distance sol – bas de pale) plus importantes, un éloignement de 200 m des éoliennes par rapport au bois et haies, et un bridage intensifié pour protéger l'activité des chauves-souris. **Ce nouvel ensemble rappelle à la fois la partie est de la zone en termes d'alignement (Ansauvillers, Wavignies) et la partie ouest en termes de logique de regroupements (parcs de Noyers et Thieux, Noyers et Bucamps, Hauts Bouleaux).**

Il n'a malheureusement pas été possible de réaliser une permanence publique au vu du contexte sanitaire, mais la société EOLFI prévoit a pu réaliser un nouveau comité de suivi en janvier 2021. Afin d'informer les riverains, le site du projet a été mis à jour <http://parc-eolien-du-bel-herault.fr/> et des fiches projets ont été distribués dans les boîtes aux lettres l'été 2020. Les actualités paraîtront aussi sur les bulletins municipaux et sites internet des communes début 2021.

L'implantation finale du projet est constituée de 6 éoliennes de 3 MW maximum raccordées au réseau public d'électricité, soit une puissance totale maximale de 18 MW, pour une hauteur maximale de 137 mètres bout de pale pour l'éolienne E1 et 140 mètres en bout de pale pour les éoliennes E2 à E6.

Les impacts du projet ont été identifiés au travers de cette étude et des mesures d'évitement et de réduction ont été proposées lorsque cela s'avérait utile afin de réduire les impacts. Des mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi seront également mises en place afin de s'assurer de la bonne intégration du parc éolien.

Le projet éolien du Bel-Hérault aura un impact nul à faible sur les populations locales d'oiseaux, de chauves-souris (et autres groupes de la faune), sur la flore et les végétations, après mises en œuvre des mesures d'évitement et/ou de réduction. De nouvelles mesures fortes sur le bridage, les gardes au sol, l'éloignement par rapport aux bois et aux haies et la non-perte nette de biodiversité ont été ajoutés au dossier afin de préserver celle-ci au maximum. Ainsi, les impacts résiduels ne nécessitent pas la mise en œuvre de mesures compensatoires particulières (bridage, suivi de chantier, démarrage des travaux aux périodes de faible activité avifaunistique).

En ce qui concerne l'impact acoustique du projet, **un bridage est prévu sur les éoliennes afin que les seuils réglementaires admissibles soient bien respectés pour l'ensemble des habitations autour du projet éolien, de jour comme de nuit, et pour toutes conditions de vent considérées.**

L'étude paysagère a quant à elle montré que le futur parc du Bel-Hérault s'inscrit en continuité avec les motifs éoliens existants. Ainsi, sa présence visuelle individuelle semble moindre. Dans le même temps, il vient renforcer l'ensemble formé par les parcs de Noyers-Saint-Martin et Thieux, Nordex XXXVIII et des Hauts Bouleaux, mais également du parc plus éloigné de la Croisette, participant ainsi à un événement paysager de grande ampleur, mais cohérent et structuré, que ce soit au niveau de la géométrie d'implantation, que des dimensions des éoliennes. Le futur parc est cohérent avec l'ensemble pour conserver la logique du motif éolien à l'échelle du grand paysage. **Le projet a pris en compte les enjeux importants en termes de protection du paysage et du patrimoine à grande échelle.** En effet, un recul important a été pris par rapport à la vallée de la Brèche, afin de minimiser les impacts depuis celle-ci. Concernant la ZPPAUP de Saint-Martin-aux-Bois, l'implantation finale n'ajoute pas d'impact angulaire supplémentaire. Enfin, dans une échelle plus proche, le porteur de projet a porté, en concertation avec le comité de suivi, la distance minimale des éoliennes aux habitations à 600 m (au-delà des 500 m réglementaires). **Une mesure forte a été ajoutée afin d'assurer une cohérence paysagère maximale du projet au sein de son environnement, grâce à la limitation du projet à 6 éoliennes (en supprimant notamment les 3 éoliennes au nord). Une nouvelle mesure a été proposée afin de garantir aux riverains la possibilité de ne pas voir les éoliennes depuis leurs habitations : une bourse aux arbres. Ces mesures permettent de supprimer l'effet de mitage du premier parc, de limiter fortement l'encercllement des villages proches (notamment Bucamps et Thieux), et enfin, permettent au parc d'avoir un angle d'occupation de l'horizon plus faible.**

Plusieurs parcs sont recensés dans l'aire d'étude rapprochée (9 parcs construits, 2 parcs autorisés et 5 parcs en instruction). Les impacts cumulés du projet avec ces projets sont nuls à faibles pour les aspects écologiques (faibles pour l'avifaune et les chiroptères, nuls pour les autres espèces), et faibles à modérés sur les aspects paysagers (faibles pour l'organisation de l'espace et la lisibilité du projet, modérés sur les rapports d'échelles entre les parcs et l'occupation de l'horizon).

Enfin, il est important de souligner que, outre les bénéfices environnementaux liés au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes (production maximale de **27,3 GWh**, ce qui correspond à la consommation (chauffage inclus) de **6 658 foyers**, avec un évitement de **24 570 t de CO₂** dans l'atmosphère), ce projet, conçu dans une démarche de développement durable mais aussi d'aménagement des territoires, aura également un impact positif sur le milieu humain. **Il contribuera au développement économique des communes d'accueil du projet, mais également et plus largement de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, du département de l'Oise et de la région Hauts-de-France durant les phases de construction puis d'exploitation.**